



Organisation internationale du Travail

Département du développement des entreprises et des coopératives

Micro-entreprises et secteur informel

Document de recherche S-INF-1-18

**SECTEUR INFORMEL: FONCTIONS MACRO-ÉCONOMIQUES ET
POLITIQUES GOUVERNEMENTALES**

LE CAS DU BÉNIN

Carlos Maldonado

Table des matières

SECTION I Contexte macro-économique 1

SECTION II Fonction macro-économique du secteur informel

A. Tendances du marché du travail béninois

B. Secteur informel: analyse des dimensions de l'emploi

1. Création d'emplois

2. Contribution à la production nationale, aux revenus et
aux besoins essentiels

SECTION III Les politiques envers le secteur informel: analyse institutionnelle

A. Cadre légal et réglementaire

B. Les actions d'appui mises en oeuvre

**SECTION IV Implications pour les politiques et
perspectives d'appui au secteur informel**

PRÉFACE

Ce document de travail fait partie d'une série de publications sur le secteur informel dans huit pays de l'Afrique francophone (Bénin, Burkina-Faso, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Niger, Rwanda et Sénégal). L'étude du secteur informel au Bénin est présentée dans ce document.

Le Bureau international du Travail a entrepris au cours des vingt dernières années diverses activités de coopération technique et de conseils aux gouvernements en faveur du secteur informel. Ces activités ont souvent intégré dans leur conception les résultats de recherches menées par le BIT et autres organisations concernées par ce secteur. De même, ces recherches ont bénéficié de l'expérience acquise lors de la mise en oeuvre de projets de coopération technique. Or, le secteur informel évolue constamment par rapport à la conjoncture économique, aux restructurations et politiques adoptées par les gouvernements (programmes d'ajustement structurel souvent imposés de l'extérieur, adoption de nouvelles politiques fiscales ou monétaires, changement du cadre réglementaire, etc.), à la libéralisation des échanges internationaux et, plus récemment, à la globalisation de l'économie mondiale et à la rapide évolution des technologies. Par conséquent, il est nécessaire, de temps à autre, de faire le point sur les effets de ces changements sur le secteur informel dans le double but, d'une part, de mieux comprendre son potentiel, ses problèmes et contraintes et, d'autre part, de mieux concevoir les mesures politiques et programmes en sa faveur. Tels sont les buts de cette série d'études.

La conception et contenu de chaque étude sont similaires. Seule la disponibilité de données statistiques et autres informations les différencie l'une de l'autre. La première partie de chaque étude analyse l'évolution du contexte macro-économique au cours de ces vingt dernières années afin de mieux appréhender, dans une deuxième partie, le rôle et contributions du secteur informel dans cette évolution (contributions à l'emploi, au PIB, aux revenus, à la satisfaction des besoins essentiels, etc.). Mieux comprendre ce rôle et l'étendue des contributions du secteur à l'économie nationale devrait induire les décideurs politiques à mettre au point les mesures et programmes nécessaires à la croissance du secteur et, éventuellement, à son intégration graduelle dans le secteur formel.

La troisième partie de l'étude passe en revue les politiques globales et sectorielles au cours des dernières années et analyse leurs effets sur le secteur informel: problèmes et

contraintes découlant de celles-ci, effets sur la compétitivité du secteur et sur sa croissance, etc. Ce n'était probablement pas l'intention des décideurs politiques de créer, en toute connaissance de cause, un environnement défavorable aux entreprises du secteur. Ceci serait plutôt le résultat d'un manque de consultations avec les représentants du secteur qui auraient pu attirer l'attention des décideurs politiques sur les effets pervers de certaines politiques. D'où l'importance de cette partie de l'étude pour l'élaboration de mesures et programmes futurs pouvant avoir une incidence sur le secteur.

La quatrième partie touche plus précisément aux mesures d'ordre fiscale, monétaire et réglementaire ainsi que celles définissant le cadre institutionnel. Ces mesures expliquent en grande partie le fait que peu d'entreprises du secteur ont tenté de s'intégrer au secteur formel, à quelque niveau que ce soit (le coût d'une telle intégration semble être bien plus supérieur que les bénéfices qui en découleraient). Elles ont eu aussi des conséquences souvent négatives sur les entreprises du secteur, en particulier le coût élevé des intrants importés suite à la dévaluation du franc CFA et l'impossibilité, dans certains pays, pour les entrepreneurs d'importer eux-mêmes ces intrants à meilleur prix. La multiplicité des institutions chargées de la promotion des petites et micro entreprises n'a pas non plus facilité une approche cohérente vis-à-vis de ce secteur.

En conclusion, l'étude fait un certain nombre de propositions touchant à l'ensemble des facteurs pouvant avoir des incidences sur le secteur: politiques fiscales et monétaires, amélioration du cadre réglementaire et institutionnel, élimination de certaines contraintes non justifiées, ainsi que de propositions concernant directement les associations et groupements du secteur informel. Il est clair que le secteur informel sera encore présent dans les pays en développement bien au-delà de ce siècle. Il faudra en tenir compte plutôt que d'agir comme si s'était un phénomène transitoire. Il est clair aussi que ce secteur pose un nombre important de problèmes résultant de son caractère informel. Il contribue peu au budget de l'Etat car il échappe aux charges fiscales, bien que dans un grand nombre de cas les opérateurs du secteur soient obligés de contribuer au budget municipal. Il n'applique pas ou peu les normes internationales du travail: salaire minimum, mauvaises conditions de travail, pas de contribution à la sécurité sociale, travail des enfants, etc. Il est mal vu par les organisations d'employeurs (compétition déloyale car les entreprises du secteur échappent souvent à la fiscalité) et

par celles des travailleurs (les ouvriers du secteur ne peuvent se permettre d'adhérer à un syndicat).

Ainsi, le secteur informel constitue un dilemme aussi bien pour les gouvernements que pour des organisations internationales telles que l'OIT: d'une part, il constitue un acteur économique important dont il ne serait pas souhaitable de freiner la croissance et, d'autre part, il n'observe pas les règles et normes internationales du travail pour lesquelles des générations de travailleurs se sont battus. Une réponse à ce dilemme n'est pas simple. Pour sa part, l'OIT propose une approche pragmatique tendant à induire les opérateurs du secteur informel d'appliquer de manière progressive certaines des normes internationales du travail auxquelles nul ne devrait s'y soustraire (par exemple, le travail des enfants). Des premiers pas encourageants ont été faits dans ce sens à travers des campagnes de sensibilisation parmi les entreprises du secteur ainsi qu'à travers des projets de coopération technique. Beaucoup reste cependant à faire.

Table des matières

SECTION I Contexte macro-économique

SECTION II Fonction macro-économique du secteur informel

A. Tendances du marché du travail béninois

B. Secteur informel: analyse des dimensions de l'emploi

1. Création d'emplois

2. Contribution à la production nationale, aux revenus et aux besoins essentiels

SECTION III Les politiques envers le secteur informel: analyse institutionnelle

A. Cadre légal et réglementaire

B. Les actions d'appui mises en oeuvre

SECTION IV Implications pour les politiques et perspectives d'appui au secteur informel

SECTION I

Contexte macro-économique

Cette section a pour objet de brosser les grands traits de la situation macro-économique et politique du Bénin en rapport avec l'émergence et l'expansion rapide de l'économie informelle. On y analyse le comportement des principaux agrégats économiques au cours de la dernière décennie et leur détérioration progressive au point de rendre inéluctable l'adoption des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel. La crise institutionnelle et du marché du travail est mise en exergue pour en déduire les nouvelles dynamiques sociales qui se mettent en place, en particulier celles qui relèvent du domaine de l'informel. Le contexte ainsi défini permettra de mieux comprendre la nature multiforme et le rythme d'évolution de l'économie informelle qui n'a cessé de s'accroître au cours de ces dernières années.

L'option «socialiste» de développement adoptée par le Bénin entre 1972 et 1990 s'est traduite par la prédominance de l'Etat dans le secteur productif et financier de l'économie au détriment du secteur privé. Dans de multiples domaines (banques, industrie sucrière, cimenterie, pétrole, engrais ...), les entreprises nationalisées, intensives en capital, jouissaient d'un confortable monopole et d'un niveau de protection élevé. De ce fait, elles se sont avérées peu efficaces et extrêmement coûteuses pour la collectivité. L'activité économique privée, par contre, prisonnière d'un carcan de réglementations contraignantes et soumise au harcèlement social, ne comptait guère sur des incitations adéquates à l'épanouissement de ses initiatives⁽¹⁾.

La politique d'industrialisation devait, à terme, déboucher sur la création de plusieurs milliers d'emplois. Or, en dépit des investissements considérables consentis par l'Etat, le volume des effectifs engagés dans les sociétés d'État et les entreprises parapubliques ne représentait que 6,2 pour cent de la population active non-agricole en 1971 et 6,3 pour cent en 1985. Le secteur privé moderne non-agricole, quant à lui, comptait pour 5,8 et 5,9 pour cent respectivement. Pendant la même période, l'emploi dans la fonction publique et les collectivités locales est resté au même niveau (5,3 pour cent), mais s'est accru par la suite, passant de 16.852 fonctionnaires en 1977 à 44.000 en 1990, soit 2,6 fois plus⁽²⁾.

Après une brève période de relative prospérité (1977-1980) où les politiques gouvernementales et une conjoncture internationale favorable permirent d'atteindre une croissance moyenne de l'ordre de 5 pour cent par an, la situation économique ne tarda pas à révéler les limites des options retenues par l'ancien régime.

Des facteurs exogènes tels que la fin du boom pétrolier au Nigeria et de l'uranium au Niger (1983), l'écroulement des cours des matières premières (1986), la dépréciation du naira ont entraîné le ralentissement de la croissance et une aggravation des déséquilibres extérieurs. Le fléchissement du revenu par tête qui a accusé une décroissance moyenne de 1 pour cent par an entre 1981 et 1990 traduit un appauvrissement continu de la population et un recul de la demande finale. Ces facteurs, conjugués à la réalisation de grands projets mal conçus et à un grand nombre d'entreprises publiques mal gérées et largement déficitaires, ont fini par plonger le pays dans une profonde crise économique, politique et sociale.

Les années 80 se sont avérées moroses pour l'économie béninoise, le taux d'accroissement annuel du PIB en prix constant ayant été très erratique. Reflet de cette situation, l'économie a accusé une faible croissance annuelle moyenne de 2,1 pour cent, soit inférieure à l'accroissement de la population qui est de 3,2 pour cent. Ainsi, entre 1985 et 1994, la croissance annuelle moyenne par habitant est négative, -0,8 pour cent par an.

Les banques nationalisées, en proie à d'importantes difficultés financières, se sont avérées incapables d'honorer les demandes de retrait des déposants: 75 pour cent de leur portefeuille n'étaient pas recouvrables à la fin de 1987. Ce manque de liquidité et le gel des dépôts résultèrent en une paralysie progressive de l'économie et un recul de l'investissement⁽³⁾. En effet, le taux d'investissement, qui était de 30 pour cent du PIB en 1982, baissa à 18 pour cent en 1983 pour chuter à environ 12 pour cent par la suite en 1990-1991.

Parallèlement, les finances publiques étaient devenues ingérables: le déficit budgétaire global s'est maintenu entre 1985 et 1988 à un niveau élevé, proche de 11 pour cent du PIB. Ce phénomène a conduit le gouvernement à accumuler des arriérés importants auprès des créanciers extérieurs et intérieurs qui se sont alors trouvés en face de problèmes de trésorerie (entrepreneurs) ou sans leurs traitements (fonctionnaires et enseignants), l'ensemble concourant à la contraction de la consommation domestique, au freinage de l'activité économique et au mécontentement social.

Le tassement observé des recettes fiscales à la même période traduisait le grippage général de l'économie: détérioration de la situation des entreprises publiques et privées, implosion du système bancaire, augmentation des importations frauduleuses, développement de l'évasion fiscale et informalisation croissante de l'économie. Le

taux d'endettement du Bénin s'est fortement accentué; il est passé de 30 à 48 pour cent du PIB entre 1980 et 1988, le ratio du service atteignant 32 pour cent des exportations cette dernière année.

Cette situation de graves déséquilibres que le gouvernement ne parvenait plus à maîtriser conduit à de graves tensions politiques et sociales. Vers la fin de 1989, le mécontentement à l'égard du régime à parti unique entraîna sa chute après la Conférence Nationale des forces vives, tenue en février 1990, qui a permis la mise en place d'un Haut Conseil de la République et un référendum sur la nouvelle constitution (décembre 1990).

Ainsi, en 1989, l'ajustement se révélait incontournable. Le premier programme avait pour objet d'accroître le PIB de 3 pour cent par an dans un cadre macro-économique réformé visant à résorber le déficit persistant des comptes extérieurs, réduire le rôle du secteur public, restructurer le système bancaire et les entreprises d'État et mettre en oeuvre des politiques permettant l'émergence du secteur privé.

Ces mesures, bien qu'ayant eu des effets positifs sur la croissance, n'ont pas été suffisantes et un nouveau programme d'ajustement structurel a vu le jour en 1991. Il devait stimuler l'économie afin de parvenir à un équilibre budgétaire, de dégager un surplus ensuite, de contenir l'inflation et enfin d'améliorer la balance des paiements. Entre 1991 et 1993, le PIB réel a augmenté de 4 pour cent en moyenne par an et l'inflation de 3 pour cent. Enfin la consommation privée s'est sensiblement améliorée : elle est passé d'une croissance annuelle moyenne de 0,5 pour cent au cours de la période 1980-1985 à un taux de 3,6 pour cent en 1993. Cependant, cette évolution doit être nuancée car on ne connaît pas encore totalement l'impact de la dévaluation sur la consommation. Il est donc possible que ce chiffre ne représente qu'une amélioration éphémère.

Une étude réalisée entre mars et avril 1994⁽⁴⁾ auprès de 574 ménages situés à Cotonou, à Porto-Novo, dans deux villes secondaires et cinq village montre que le revenu nominal des individus travaillant dans le secteur informel a diminué de 40 à 50 pour cent entre janvier et mars 1994. La réduction du volume des ventes et de plus petites marges bénéficiaires sont à l'origine de cette baisse importante. En revanche, les producteurs agricoles ont connu une augmentation de leur revenu de l'ordre de 20 à 30 pour cent. Après la dévaluation, la proportion de personnes à bas revenu (moins de 500 F.CFA par jours) est passé de 44 à 72 pour cent alors que les prix à la

consommation ont augmenté de 70 à 100 pour cent pour les biens importés et d'environ 25 pour cent pour les biens produits localement.

L'indice des termes de l'échange s'est détérioré car il est fortement tributaire du prix à l'exportation du coton, principal produit exporté par le Bénin. L'évolution de la dette à long terme par rapport aux exportations augure mal de l'avenir. En effet, il faudrait que le Bénin multiplie par 300 ses exportations pour rembourser sa dette à long terme qui devient de plus en plus importante par rapport au PIB, bien que l'indice semble se stabiliser sur la période récente mais à un niveau assez élevé (voir tableau 1).

Tableau 1: Principaux indicateurs économiques du Bénin (base 100 en 1987)

	1980	1985	1993
Terme de l'échange		125	68
Dette à long terme/Exportation	80,8	155,4	302,3
Dette à long terme/PIB	23,8	63,3	65,8
Service total de la dette/Exportation	4,9	11,5	6,9

Source: World Bank : Trends in developing economies (Washington, 1994).

A une époque où l'orthodoxie financière et l'austérité tiennent lieu de politique économique aux yeux des bailleurs de fonds - quitte à feindre d'ignorer les ravages qu'elles imposent aux populations démunies - il y a lieu d'en rappeler les conséquences néfastes. En effet, le bilan social du Bénin fait apparaître une situation très précaire, stigmatisée par une recrudescence de la pauvreté, dont les causes sont multiples: couverture des services sociaux notoirement insuffisante, dégradation du marché du travail, érosion des revenus et du pouvoir d'achat, aggravation de la situation des groupes vulnérables (femmes et enfants en particulier), changement et dislocation des mécanismes de solidarité collective, en milieu urbain notamment.

Par ailleurs, en matière de santé publique, éducation et nutrition, on remarque une profonde dégradation de l'environnement social. Or, ces trois dimensions constituent ensemble un facteur de productivité de la main-d'oeuvre pour les entreprises à la recherche d'une efficacité accrue. Toute défaillance dans ce domaine à présent ne peut qu'hypothéquer l'avenir en privant le marché du travail de ressources humaines qualifiées, indispensables au redressement économique du pays.

Les mesures compensatrices se rapportant aux programmes de restructuration économique ont un caractère transitoire et temporaire; on s'interroge sur leur viabilité et leur capacité à apporter une solution durable aux problèmes que l'on se propose de résoudre. Les moyens mobilisés sont très restreints par rapport à l'ampleur des besoins de création d'emplois, si bien que les premiers résultats laissent apparaître des limites et des insuffisances. Pour ce qui a trait aux programmes d'appui direct à la redynamisation économique par le biais de la création d'entreprises, on constate que le nombre d'unités mises sur pied est modeste et, en tout cas, les emplois créés sont très en deçà des réductions opérées dans le secteur public. Leur efficacité est réduite du fait du cloisonnement institutionnel et de l'absence de coordination et de synergies d'ensemble⁽⁵⁾.

SECTION II

Fonction macro-économique du secteur informel

A. Tendances du marché du travail béninois

Au Bénin, l'urbanisation galopante atteint des proportions incontrôlables: près de 40 pour cent de la population vit actuellement dans les agglomérations du pays. La progression annuelle moyenne, de l'ordre de 7,7 pour cent sur la période 1960-1990, dépasse de beaucoup celle de la population qui est de 3,2 pour cent. Le taux d'accroissement annuel moyen des villes comme Cotonou, Porto-Novo et Parakou est supérieur à 8 pour cent l'an.

Ces dynamiques démographiques ont engendré une forte croissance de la demande de services sociaux et d'infrastructure de base et accentué les pressions sur le marché de travail. Déjà restreint, ce dernier est en pleine crise, car marqué par une situation de

sous-emploi massif et d'intensification du chômage que les politiques macro-économiques de stabilisation ont amplifiée.

En 1982, selon une étude menée par le BIT⁽⁶⁾, l'économie informelle représentait un poids écrasant dans la structure productive béninoise: elle employait environ 95,7 pour cent de la population active occupée de dix ans et plus, localisée en milieu urbain et rural, soit 1.697.295 individus. Le secteur moderne, relativement peu développé n'occupait quant à lui que 4,3 pour cent de la population, soit 76.757 personnes. Si l'on exclut l'agriculture et le commerce, l'emploi informel avoisine les 140.000 individus s'activant dans plus de 87.000 entreprises. L'emploi moderne pour les mêmes branches d'activité ne concerne environ que 72.000 individus soit moitié moins.

Or, dix ans après, les effectifs du secteur moderne urbain et rural ne dépasseraient guère la barre de 76.000 alors que la population active potentielle en milieu rural - pour l'essentiel occupée dans des activités de subsistance et la petite production marchande - aurait atteint le seuil de 1.980.000 personnes. Il ressort de cette analyse que le nombre de salariés du secteur moderne urbain a connu une décroissance (de l'ordre de 20 à 25 pour cent) et que la part relative de l'emploi moderne au niveau national se situerait autour de 3,5 pour cent.

On peut dresser un tableau comparatif entre les données relatives à l'emploi dans le secteur informel et le secteur moderne afin d'apprécier leur importance relative et leur contribution respective à la mise en valeur des ressources humaines du pays. Rapportée aux chiffres sur l'emploi dans le secteur informel urbain en 1992, la part du secteur moderne apparaît relativement modeste. En effet, sur un total de 277.300 emplois comptabilisés, 56.000 relèvent du secteur moderne (soit 20,2 pour cent) dont 20.000 (soit 7,2 pour cent) reviennent au secteur privé et 36.000 (13 pour cent) au secteur public. De ce fait, quatre emplois sur cinq ressortent des unités économiques évoluant dans un milieu informel. Encore faut-il préciser que dans les termes de cette comparaison intersectorielle, on n'a pas défalqué de l'emploi total de l'administration publique la part qui revient à l'emploi rural. Si on en tenait compte, la participation du secteur moderne se verrait sans doute réduite de quelques points⁽⁷⁾.

Sur un autre plan, il apparaît que l'emploi total informel pour 1.000 ménages était de l'ordre de 2.500 personnes. Cela signifie que 2,5 individus par ménage (dont la taille moyenne est 5,44 membres) tirent un revenu des activités informelles. Enfin, il est à remarquer que le taux de croissance des activités informelles aurait été de 6,6 pour

cent en moyenne par an sur la période 1979-1982. Si ces taux de croissance s'avèrent très élevé, il faut toutefois mesurer la fragilité et la précarité de la structure à laquelle ils sont associés dans le sens où une écrasante majorité des établissements concernés (82,8 pour cent) sont de type semi-sédentaire ou itinérant, comme nous pourrions le constater par la suite.

En d'autres termes, on assiste à un phénomène massif d'insertion précaire de larges couches de la population dans la structure productive. On peut donc se poser la question de savoir si ces activités auront la capacité de dynamiser durablement le marché du travail et d'offrir des opportunités de revenu durables alors que l'économie nationale est, elle-même, atteinte de faiblesses structurelles.

Fait important à prendre en considération, et qui n'est pas étranger aux phénomènes de migration démographique, c'est la localisation des bassins d'emploi. En effet, à l'image de la majorité des pays de l'Afrique subsaharienne, le marché du travail est très inégalement réparti sur le territoire national en se concentrant dans les zones urbaines dominantes.

Dans les agglomérations du Bénin, Cotonou se place au premier rang avec 73.373 établissements, soit plus de la moitié (54 pour cent) du total recensé (environ 136.500). Vient ensuite Porto-Novo dont l'importance est bien moindre avec 24.890 unités recensées ou 18,2 pour cent de l'ensemble. Ces deux villes hébergent presque les trois quarts (72,2 pour cent) des unités économiques informelles du pays en zone urbaine. La part relative de chacune des villes restantes se situe en général bien au-dessous de 10 pour cent, pouvant distinguer 3 groupes: celles qui représentent entre 6 et 7 pour cent des établissements informels recensés (Abomey et Parakou); celles dont les établissements contribuent pour environ 3 pour cent au total national (Bohicon, Djougou et Ouidah) et, enfin, celles dont la part relative ne dépasse tout au plus 2 pour cent (Kandi, Lokossa et Natitingou). Le tableau 2 ventile ces données par secteur d'activité.

Du point de vue de la dynamique du marché du travail, et a fortiori en ce qui concerne le secteur informel, il convient d'observer le rythme des créations d'entreprise ainsi que leur durée de vie. De l'examen des établissements recensés, il ressort que, dans l'ensemble, ils sont relativement jeunes : environ 4 sur 10 (43,7 pour cent) ont été créés l'année du recensement et près de 2 établissements sur 3 (62 pour cent) ont 3 ans d'existence ou moins, ainsi que nous le montre le tableau 3.

Comme il fallait s'y attendre, les unités itinérantes et ambulantes figurent dans les tranches précédemment indiquées avec les fréquences les plus élevées, toujours au-dessus des moyennes observées. Ainsi, 19 pour cent seulement de ces unités existent depuis au moins cinq ans. En revanche, les établissements sédentaires font preuve d'une plus grande stabilité, vu la proportion non négligeable (43,3 pour cent) d'activités qui se sont maintenues sur le marché plus de cinq ans. On reconnaîtra enfin une situation intermédiaire dans les établissements semi-sédentaires dont les valeurs relatives à l'ancienneté sont plutôt proches des tendances centrales moyennes. Dans ce cas, 41 pour cent des établissements ont au moins cinq ans d'ancienneté.

On constate donc que les entreprises informelles ont une durée de vie particulièrement faible. Ceci permet de penser que les créations d'entreprises sont fréquentes et que, de fait, leur influence sur la dynamique de l'emploi est à prendre sérieusement en considération. Il faut toutefois être prudent dans l'interprétation de ces données. En effet, les petits commerçants attribueraient à leur activité un âge inférieur au réel car ils s'estiment moins exposés aux taxes fiscales lorsqu'ils déclarent que leur affaire vient de démarrer. De la sorte, il y aurait un surnombre d'unités économiques classées dans la tranche d'un an et moins.

Au terme de cet inventaire, il est nécessaire de préciser un des aspects de la dynamique de l'emploi. Rares sont les licenciés du secteur public qui parviennent à se placer de manière productive dans le secteur privé moderne. En effet, l'essentiel des partants se réinsère dans

Tableau 2: Distribution de l'ensemble des établissements formels et informels dans les dix principales villes du Bénin suivant le secteur d'activité (fréquences relatives et absolues)

Secteurs	Production		Commerce		Services		Construction		TOTAL	
Villes	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Cotonou	6146 (49,1)	8,3	45507 (55,2)	61,7	21533 (53,5)	29,2	551 (52,0)	0,8	73737 (54,0)	100
Porto-Novo	2443 (19,5)	9,9	14111	56,9	7946	32,0	310	1,2	24810	100

Parakou	918 (7,3)	9,4	(17,1)	60,8	(19,8)	29,1	(19,7)	0,7	(18,2)	100
Abomey	849 (6,7)	11,0	5911	59,7	2834	27,4	66 (5,2)	1,9	9729	100
Bohicon	611 (4,9)	11,9	(7,1)	52,0	(7,0)	34,5	145	1,6	(7,1)	100
Djougou	356 (2,8)	6,8	4611	67,3	2121	25,0	(9,2)	0,9	7726	100
Kandi	310 (2,5)	19,7	(5,6)	54,6	(5,3)	25,2	81 (5,1)	0,5	(5,6)	100
Lokossa	320 (2,5)	14,5	2685	59,7	1782	24,7	47 (3,0)	1,1	5159	100
Natitingou	174 (1,4)	11,0	(3,2)	63,5	(4,4)	24,8	6 (0,5)	0,7	(3,8)	100
Ouidah	412 (3,3)	8,8	3529	61,2	1308	29,3	24 (1,8)	0,7	5240	100
			861		398		12 (0,9)		1575	
			(1,0)		(0,9)		33 (2,6)		(1,1)	
			1321		546				2211	
			(1,6)		(1,3)				(1,6)	
			1007		394				1587	
			(1,4)		(0,9)				(1,2)	
			2862		1367				4674	
			(3,5)		(3,4)				(3,5)	
Total	12539(100,0)	9,2	82405	60,4	40229	29,5	1275	0,9	136448	100
			(100,0)		(100,0)		(100,0)		(100,0)	
Taux de densité ¹	de 19,1	2,9		6,0		190,2			1,8	

¹) Taux de densité ou nombre de ménages potentiellement desservis par unité économique informelle

les activités de nature informelle, contribuant ainsi à renforcer la densité de l'emploi par ménage. Ces flux vers le secteur informel et l'arrivée des jeunes en âge de travailler (environ 120.000 par an) ont contribué à ce que l'offre de travail dans ce

secteur évolue plus rapidement que les opportunités d'emploi et, par conséquent, à l'érosion des revenus moyens dans les principales branches d'activité.

Si le nombre de ménages desservis par un établissement fournissant des services ou s'activant dans la production augmente sensiblement par rapport à la moyenne générale (soit 6 et 19 ménages respectivement), il n'en reste pas moins que les taux de densité relatifs au commerce (une unité pour chaque 2,9 ménage) et aux villes les plus peuplées du Bénin comportent des indications d'une saturation plus avancée de leur marché de travail.

Tableau 3: Répartition des unités économiques recensées dans les dix principales villes du Bénin selon l'ancienneté et le type d'établissement

Ancienneté des
établissements

	Sédentaire		Semi-sédentaire		Ambulant		Total	
Nb.	%		Nb. %		Nb. %		Nb. %	
1 ans et moins	8 867	34,8	19 630	38,0	29 109	53,2	57 606	43,7
2 ans	2 417	9,5	4 824	9,3	7 695	14,1	14 936	11,3
3 ans	1 693	6,7	3 018	5,8	4 248	7,8	8 959	6,8
4 ans	1 457	5,7	2 913	5,6	3 084	5,6	7 451	5,7
5 à 9 ans	4 569	17,9	8 299	16,1	6 023	11,0	18 891	14,3

10 à 19 ans	3 794	14,9	7 781	15,1	3 246	5,9	14 821	11,2
20 ans et plus	2 213	8,7	4 790	9,3	936	1,7	7 939	6,0
Non déclaré	446	1,8	376	0,7	351	0,6	1 173	0,9
Total	25 456	100	51 631	100	54 692	100	131 776	100
(%)		(19,3)		(39,2)		(41,5)		(100)

Quelle que soit la forme sous laquelle le sous-emploi se présente, une étude⁽⁸⁾ effectuée en 1991 conclut à un taux de sous-utilisation globale de la main-d'oeuvre d'environ 60 pour cent. Ces données font apparaître au grand jour la nature de l'emploi et les tendances à la précarisation de la population active non-agricole en relation avec une création insuffisante d'emplois salariés et compte tenu de la progression démographique et de la pression migratoire.

Il convient néanmoins de préciser que nombre de mesures adoptées dans le cadre de programmes de stabilisation économique ont, à l'évidence, amplifié et accéléré le processus d'informalisation de la population occupée dans le secteur non-agricole. En effet, plusieurs mesures ont eu un impact direct sur l'emploi moderne. En particulier, l'assainissement des finances publiques et la restructuration des entreprises et offices d'État sont à l'origine d'une réduction des effectifs. Ainsi, ce sont plus de 9.000 fonctionnaires et travailleurs des entreprises liquidées ou réhabilitées qui ont été congédiés dans le cadre des accords de financement successifs (1989 et 1991) signés avec les bailleurs de fonds internationaux. Autant d'emplois devraient être supprimés entre 1993 et 1995.

L'instabilité des emplois est le plus souvent due à la non rentabilité de la plupart des entreprises qui exercent une activité informelle. La mise en chantier d'une politique active en matière d'élargissement des débouchés, de formation et de recyclage

permanent des travailleurs du secteur informel serait la condition *sine qua non* pour le renforcement des capacités et le maintien de ces catégories de main-d'oeuvre dans leur activité de façon durable.

B. Secteur informel: analyse des dimensions de l'emploi

1. Création d'emplois

a. Structure en terme de type d'activité

Les données disponibles pour l'année 1985 permettent de mettre en évidence l'importance de l'emploi agricole dans la population active totale, soit 71,3 pour cent du total. Si l'on considère la population occupée dans le secteur moderne non-agricole en 1985, on s'aperçoit que seulement 5 pour cent des emplois du pays s'y inscrivent. Le secteur privé y compte pour un tiers alors que les deux tiers restants se répartissent entre les entreprises d'État (36 pour cent) et la fonction publique.

Du point de vue du partage entre secteurs économiques, d'après le recensement des établissements mené dans dix villes du pays, en janvier 1992, la répartition entre établissements modernes et informels traduit l'hégémonie des seconds. En effet, le secteur informel occupe 87,8 pour cent des unités économiques béninoises (133.257 unités) contre 12,2 pour cent pour le secteur moderne avec 3.191 établissements. Elle se manifeste au niveau de toutes les branches importantes; le secteur moderne apparaît en revanche plus important dans les branches de l'imprimerie, le commerce de gros, les banques et les assurances, l'électricité-eau et gaz.

Globalement, les données référées à l'échantillon national laissent apprécier des résultats intéressants: pour un total de 242.500 ménages urbains, dont la taille moyenne est de 5,54 individus, il y aurait 136.500 unités économiques. Cela veut dire qu'une unité économique, tous secteurs d'activité confondus, dessert 1,8 ménages (voir tableau 2); rapport qui met en exergue la prolifération des établissements informels et, en même temps, leur très faible taille. Certes, cette très faible moyenne nationale qui reste fortement marquée par le poids des quatre principales agglomérations du pays, accuse des variations sensibles entre les villes, pouvant même atteindre des valeurs entre deux et quatre fois plus importantes, notamment dans les petites villes comme Kandi, Lokossa et Natitingou.

Plus spécifiquement, les données du recensement révèlent un phénomène de forte concentration de l'offre autour des activités du commerce, puisqu'il y aurait en milieu

urbain béninois une unité commerciale pour chaque 2,9 ménages. Les activités de services sont également très présentes, une unité pour 6 ménages. Dans le secteur de la production, 19,3 ménages sont potentiellement desservis par une unité. Les activités de construction sont les moins nombreuses: 190,2 pour un ménage.

La comparaison inter-ville s'avère, à cet égard, très instructive, car dans certains cas, tels que Cotonou et Porto-Novo, le taux de densité est proche de deux ménages pour une unité de commerce, phénomène qui reflète un degré élevé de saturation du marché dans la branche, et par conséquent, des possibilités réduites de croissance économique de ces activités.

L'examen de la structure de l'emploi informel révèle des phénomènes intéressants. Hormis l'agriculture qui occupe donc plus des deux tiers des actifs, la majeure partie des travailleurs du secteur non-agricole (patron et main-d'oeuvre employée) est localisée dans le commerce, soit 76,5 pour cent de la population occupée, alors que les secteurs de la production et des services sont très minoritaires, soit 13,4 et 10 pour cent respectivement.

Tableau 4: Distribution de l'ensemble des unités économiques informelles dans les dix principales villes du Bénin suivant le type d'établissement (fréquences absolues et relatives)

Villes	SÉDENTAIRES		SEMI-SÉDENTAIRES ^{a)}		AMBULANTS ^{b)}		TOTAL
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Cotonou	11.407	15,9	28.484	39,7	31.789	44,4	71.680
Porto-Novo	4.236	17,4	9.249	37,8	10.955	44,8	24.440
Parakou	1.503	15,9	3.232	34,3	4.687	49,8	9.422
Abomey	1.555	20,4	3.424	44,9	2.652	34,7	7.631
Bohicon	1.509	29,8	1.627	32,1	1.930	38,1	5.066
Djougou	999	19,3	2.583	49,9	1.591	30,8	5.173
Kandi	388	25,4	701	45,8	441	28,8	1.530
	401	18,6	1.306	60,7	444	20,7	2.151

Lokossa	306	20,0	1.025	66,9	201	13,1	(100,0)
Natitingou	694	15,0	2.174	46,9	1.764	38,1	5,173
Ouidah							(100,0)
							1.530
							(100,0)
							2.151
							(100,0)
							1.532
							(100,0)
							4.632
							(100,0)
Total	22.998	17,2	53.805	40,4	56.454	42,4	133.25
							(100,0)

a) Essentiellement le commerce de détail (69 pour cent) et la restauration (18,6 pour cent).

b) Sont principalement concernés le commerce de détail (65 pour cent), les activités de transport (14,5 pour cent) et la restauration (14,5 pour cent).

Tableau 5: Distribution de l'emploi ⁽¹⁾ dans l'ensemble des établissements recensés par secteur et branche d'activité, selon le type d'établissement considéré (fréquences absolues et relatives)

Type établissement		SÉDENTAIRES		SEMI-SÉDENTAIRES		AMBULANTS	
Secteur/ d'activité	Branche	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Production		31.896	45,7	5.018	5,6	450	0,70
Agric./Extraction		684	0,9	906	1,0	-	-
Alimentation		2.810	4,0	975	1,1	158	0,25

Textile	18.887	27,2	1.562	1,7	162	0,25
Bois	4.373	6,2	950	1,1	84	0,13
Imprimerie	128	0,2	-	-	-	-
Chimie	77	0,1	44	0,05	12	0,02
Minerais	257	0,3	32	0,03	9	0,01
n.métalliques	4.396	6,3	530	0,6	25	0,04
Fabrications	-	-	-	-	-	-
métalliques	334	0,5	19	0,02	-	-
Electricité						
Aut. Ind. Manufact.						
Services	21.982	31,1	24.601	27,6	25.317	40,5
Restauration	3.014	4,3	19.281	21,6	10.889	17,5
Transport	521	0,7	342	0,4	12.202	19,5
Banques/Assurances	84	0,2	64	0,1	6	0
Autres services	18.383	26,3	4,914	5,5	2.210	3,5
Commerce	12.121	17,4	59.290	66,50	36.627	58,70
Commerce de gros	211	0,3	25	0,02	12	0,02
Commerce de détail	11.910	17,1	59.265	66,48	36.615	58,68
Construction	3.733	5,4	220	0,3	42	0,1
Total	69.732	100,0	89.129	100,0	62.436	100,0
(%)		(31,5)		(40,3)		(28,2)

(1) Après redressement des données du recensement concernant les effectifs des établissements semi ambulants/itinérants.

L'étude comparative des tableaux 4 (unités économiques) et 5 (emplois créés par ces mêmes unités économiques) permet de déterminer les types d'établissement les plus

créateurs d'emploi. Ainsi, les établissements sédentaires qui représentent 17,2 pour cent de l'ensemble des unités économiques créent le plus grand nombre d'emplois, soit 31,5 pour cent de l'emploi total. A l'inverse, les ambulants sont en général de unités unipersonnelles. Ils représentent la part la plus importante des unités économiques, 42,4 pour cent mais ces unités ne renferment que 28,2 pour cent de l'emploi. Enfin, d'après les données du recensement des établissements urbains de 1992, s'agissant de l'emploi informel par type d'établissement, les semi-sédentaires (40,4 pour cent des établissements) concentrent 40,3 pour cent des emplois informels dénombrés dont deux sur trois relèvent du commerce de détail. Quelque soit le type d'établissement, le commerce concentre 48,8 pour cent des emplois, les services 32,5 pour cent et la production seulement 16,8 pour cent. Concernant les établissements sédentaires, environ un emploi sur deux (46 pour cent) concerne l'ensemble des branches du secteur de production, un tiers se rapporte aux services et seuls 17 pour cent se trouvent dans les activités du commerce. En revanche, la distinction sectorielle des emplois dans les établissements ambulants, qui comptent pour 28 pour cent de l'ensemble, se fait différemment. En effet, six emplois sur 10 relèvent du commerce, et les quatre restants appartiennent aux services, la totalité se situant donc dans les activités tertiaires.

Mais, s'il semble maintenant incontournable que la création d'emploi dans le secteur informel dépendent largement de la création d'entreprises, il en reste tout de même que la croissance en taille des unités déjà existantes n'y est pas étrangère. C'est ce phénomène que le tableau 6 illustre ci-dessous. A la lecture de ce tableau, on constate que la dynamique de l'emploi est à dominante stagnante avec une tendance modérée à la croissance. En effet, 58,9 pour cent des unités concernées ont enregistré une stagnation du volume de l'emploi, tandis que 28,5 pour cent d'entre elles montrent une croissance de l'emploi. En revanche, dans 12,6 pour cent des cas l'emploi a diminué.

L'observation du phénomène par branche d'activité dévoile des disparités. En effet, dans le commerce et les services, c'est la stagnation qui prévaut en s'appliquant à, respectivement, 77,1 et 64,5 pour cent des unités. Par ailleurs, il faut noter que, dans le commerce, c'est la destruction d'emploi qui l'emporte sur la création (13,8 contre 9 pour cent). Par contre, dans la construction et la production c'est l'expansion qui se manifeste dans presque la moitié des cas (respectivement 48,9 et 44,5 pour cent). Il

serait toutefois instructif de compléter cette analyse par l'observation de ce même phénomène selon le critère de la taille des établissements.

Tableau 6: Répartition des unités économiques suivant la dynamique de croissance de l'emploi par secteur d'activité

Secteur
d'activité

	Contraction		Stagnation		Expansion		TOTAL	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Production	118	15,5	303	39,9	338	44,5	759	100,0
	(34,7)		(19,1)		(44,0)		(28,1)	
Construction	17	19,3	28	31,8	43	48,9	88	100,0
	(5,0)		(1,8)		(5,6)		(3,3)	
Commerce	72	13,8	401	77,1	47	9,0	520	100,0
	(21,2)		(25,2)		(6,1)		(19,3)	
Service	133	10,0	858	64,5	340	25,5	1331	100,0
	(39,1)		(54,0)		(44,3)		(49,3)	

TOTAL	340	12,6	1590	58,9	768	28,5	2698	100,0
(%)	(100,0)		(100,0)		(100,0)		(100,0)	

b. Structure de l'emploi

i) Selon le sexe

En ce qui concerne les opérateurs économiques, la caractéristique majeure qui ressort du recensement de 1992 est la présence dominante des femmes à la tête des activités recensées. Elles se montrent particulièrement entreprenantes dans le commerce (83 pour cent des effectifs recensés dans la branche) et la petite restauration (94 pour cent). De surcroît, les femmes sont majoritaires dans les activités ambulantes et semi-sédentaires (68 et 83 pour cent respectivement), mais 38,6 pour cent seulement dans les établissements sédentaires, estimés plus stables et mieux dotés en infrastructures. Dans ce dernier cas, on peut donc relever un contraste et une inégalité des chances notables car les entrepreneurs de sexe masculin dirigent un établissement sédentaire dans 61,4 pour cent des cas. De ce fait, les femmes béninoises se voient souvent cantonnées dans des activités hautement concurrentielles, faiblement capitalisées et peu rémunératrices. Le tableau 7 est, à ce propos, éloquent.

Tableau 7: Répartition des unités économiques selon le sexe de l'entrepreneur et le type d'établissement

Sexe	Sédentaire		Semi-sédentaire		Ambulant		Total	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Masculin	15595	11,8	8843	6,7	17570	13,3	42008	31,9
		(61,3)		(17,1)		(32,1)		

Féminin	9858	7,5	42788	32,5	37122	28,2	89768	68,1
		(38,7)		(82,9)		(67,9)		
Total	25453	19,3	51631	39,2	54692	41,5	131776	100,0

Si on regarde de près l'ancienneté des activités recensées, selon la variable sexe, on s'aperçoit que, conformément à ce que l'on aurait pu supposer, les activités tenues par les femmes manifestent une vulnérabilité sensiblement accrue par rapport à celles pratiquées par les hommes. En effet, les unités ayant vu le jour l'année même du recensement sont de 13,3 pour cent chez les hommes et de 31 pour cent chez les femmes; lorsqu'on considère la tranche jusqu'à 3 ans d'ancienneté cette valeur s'élève à 19 pour cent chez les hommes et à 43 pour cent pour les femmes. En revanche, la tranche supérieure à 10 ans d'ancienneté laisse entrevoir une différence significative en faveur des femmes car les valeurs dans ce cas se montent à 5,7 et 11,5 pour cent respectivement.

Les analyses diffèrent, bien entendu, selon le secteur et la branche d'activité. Dans le commerce de détail, par exemple, 82 pour cent des unités économiques ont moins de 5 ans de vie, dont 70 pour cent sont aux mains des femmes. En outre, près de 86 pour cent des activités commerciales les plus pérennes, ayant plus de 5 ans d'existence, sont dirigées par des femmes.

Cela veut dire que la féminisation de l'emploi informel s'accompagne d'un handicap majeur pour les femmes en raison de leur présence dominante dans les formes d'exercice professionnel particulièrement précaires et vulnérables.

Quant aux hommes, ils sont présents dans l'ensemble des activités recensées, mais dans une faible proportion de l'ordre de 32 pour cent. Ils ont l'avantage dans l'exercice des activités sédentaires (61,4 pour cent) et n'occupent qu'une place réduite dans les autres activités : 17 pour cent dans les activités semi-sédentaires, 32 pour cent chez les ambulants. Dans le premier cas, ils s'adonnent surtout aux activités ressortissant des branches du textile, du bois, de la transformation alimentaire et du métal. Leur

prédominance se manifeste également dans le transport, activité en quasi-totalité masculine.

Les chiffres rapportés dans le tableau 8 permettent d'affirmer que la présence des femmes à la tête des unités économiques sédentaires - censées être les moins précaires de l'univers recensé - laissent entrevoir une situation inégalitaire par rapport aux hommes. Ainsi, 38,7 pour cent des établissements sédentaires sont tenus par des femmes. Il y a lieu de signaler par contre qu'elles occupent une place de responsabilité prépondérante par rapport aux hommes, de l'ordre de 65 à 70 pour cent des cas, dans le processus de travail lié à la restauration et au commerce de détail. Cela se traduit par une forte concentration dans ces deux branches d'activité (13,7 et 53,8 pour cent respectivement), car plus de deux femmes sur trois s'y trouvent occupées.

Tableau 8: Répartition des établissements sédentaires par branche d'activité, selon le secteur et le sexe de l'entrepreneur

Secteur d'activité	Moderne				Informel				TOTAL			
	H		F		H		F		H		F	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Production	396	17,4	62	7,1	6431	48,3	2301	25,6	6827	43,8	2363	24,0
Construction	73	3,2	2	0,2	963	7,2	15	0,2	1036	6,6	17	0,2
Commerce	1192	52,3	615	70,8	1922	14,4	4745	52,8	3114	20,0	5360	54,4
Services	619	27,1	190	21,9	3999	30,0	1928	21,4	4618	29,6	2118	21,5
TOTAL	2280	100,0	869	100,0	13315	100,0	8989	100,0	15595	100,0	9858	100,0

(%) (72,4) (27,6) (59,7) (40,3) (61,3) (38,7)

Ces données jettent un jour nouveau sur la division du travail entre les sexes. En effet, leur répartition au sein de la structure des activités tend à reproduire la même distribution observée au niveau de la structure économique du Bénin dans son ensemble. Les activités dans lesquelles les femmes se montrent plus entreprenantes résultent finalement d'une projection marchande de leurs tâches ménagères (la petite restauration) ou du temps que celles-ci leur laisse pour exercer, souvent de manière intermittente, une autre activité (le commerce de détail s'y prêtant parfaitement). De ce fait, la division sociale du travail entraîne une discrimination à l'encontre des femmes par suite d'une forte réduction de leurs chances d'emploi et de revenu.

En d'autres termes, les femmes se voient de fait contraintes à emprunter des filières non marchandes d'apprentissage d'un métier dans le foyer (savoir-faire culinaire notamment), lui même marqué par une division des tâches et responsabilités qui, en règle générale, les défavorise. Leur insertion dans le marché du travail accentue leur handicap compte tenu du nombre réduit d'activités qui leur sont offertes, phénomène qui, de surcroît, entraîne une saturation progressive des opportunités de revenu.

Cette conclusion est d'ailleurs renforcée par d'autres données du tableau 8, où l'on peut apprécier que le taux de participation des femmes dans les établissements du secteur moderne (soit 27,6 pour cent) est inférieur de 11 points à leur présence dans les établissements sédentaires dans leur ensemble (38,7 pour cent). Là encore, dans 82 pour cent des cas, elles s'emploient dans des activités liées au commerce de détail et à la restauration.

ii) Selon l'âge

Au regard des données répartissant la population recensée par grands groupes d'âge, il est plausible d'affirmer que la relative jeunesse des établissements trouve son parallèle dans la jeunesse des actifs qui les font tourner. En effet, on peut apprécier qu'un cinquième (20,3 pour cent) des chefs des établissements recensés ont moins de 20 ans et 32 pour cent ont entre 21 et 30 ans. En somme, un peu plus de la moitié des

entrepreneurs a moins de 30 ans. On notera que dans la progression des âges, 28 pour cent des cas recensés ont entre 31 et 45 ans et un cinquième ont plus de 45 ans.

Tableau 9: Répartition des unités économiques selon l'âge et le sexe de l'entrepreneur et selon le type d'entreprise

Age

desentreprises

	Sédentaires		Semi-		Ambulants		Total			
	H	F	H	F	H	F	H	F	%	%
<=10 ans	11	9	16	228	235	2875	262	0,7	3112	3,5
11 à 15 ans	54	47	115	1167	775	8215	944	2,2	9429	10,5
16 à 20 ans	595	427	781	3176	2250	8491	3626	8,6	12094	13,5
21 à 30 ans	5428	3219	3648	12891	9196	10663	18272	43,5	26773	29,8
31 à 50 ans	7188	4379	3251	18595	4704	6010	15143	36,0	28984	32,3

>50 ans	2133	1723	965	6565	410	868	3508	8,4	9156	10,2
Non déclarés	186	54	67	166			253	0,6	220	0,2
TOTAL	15595	9858	8843	42788	17570	37122	42008	100	89768	100
(%)	(11,8)	(7,5)	(6,7)	(32,5)	(13,3)	(28,2)	(31,9)		(68,1)	(100)

A l'aide du tableau 9 on constate que les femmes, plus souvent que les hommes, entrent dans la vie active ou sur le marché du travail avant l'âge de 15 ans: elles y sont presque cinq fois plus nombreuses (14 pour cent) que les hommes (2,9 pour cent). Additionnant ensuite la tranche de 16 à 20 ans, on s'aperçoit que les premières représentent 27,5 pour cent et les seconds 11,5 pour cent. A partir des données du même tableau, on apprend également que 44 pour cent des hommes, mais seulement 30 pour cent des femmes, déclarent avoir entre 21 et 30 ans. Lorsque l'on compare les tranches de 31 à 50 ans on constate que les différences entre les entrepreneurs masculins et féminins s'estompent, car le premier groupe compte pour 36 pour cent et le second pour 32 pour cent.

Attirent également l'attention les données ayant trait à deux classes d'âge que sont celle des plus de 50 ans qui compte pour 15,5 pour cent du total et celle des moins de 15 ans. Parmi cette dernière, on remarquera la présence d'un groupe d'enfants de moins de 10 ans (2,4 pour cent) et d'un groupe de jeunes (7 pour cent) dans la classe d'âge de 10 à 15 ans, s'adonnant quasiment tous au commerce et à la petite restauration qui, rappelons-le, sont des occupations à dominante féminine. Cette tendance se prolonge jusqu'à la tranche de 20 ans. Ce n'est qu'à partir de cet âge-là que l'on commence à observer une présence plus marquée des métiers employant la main-d'oeuvre masculine, à savoir: le textile, le transport, le bois et la transformation alimentaire.

Incontestablement, c'est dans les activités à caractère ambulant que l'on trouve la plus grande proportion d'enfants et d'adolescents: 22 pour cent des ambulants ont moins de 15 ans; les femmes étant prédominantes, soit 30 pour cent, par rapport aux actifs masculins (à peine 5,7 pour cent). De ce fait, la structure d'âge des entrepreneurs des établissements ambulants et itinérants se révèle être la plus jeune, car 82 pour cent des femmes et 71 pour cent des hommes ont moins de 30 ans.

Une structure d'âge si jeune des actifs recensés en milieu urbain ne va pas toutefois sans poser des problèmes, car une entrée très prématurée dans le marché du travail comporte quelques inconvénients. Ceci se traduit notamment par une forte instabilité dans l'exercice professionnel car un manque de compétences techniques condamne les jeunes à "errer" dans le marché à la recherche de meilleures opportunités de revenu. En règle générale, l'insertion se fait à travers des activités faiblement productives, n'exigeant que des connaissances et moyens financiers minimum et, par conséquent, voués à la saturation. Du fait de la vive concurrence qui s'y exerce, les revenus s'érodent rapidement obligeant les jeunes à chercher ailleurs de nouvelles opportunités de gain. La mobilité horizontale qui en résulte se fait souvent au détriment de l'acquisition d'un savoir-faire éprouvé et des connaissances de base indispensables à la consolidation et à une bonne gestion des entreprises.

On remarque en outre que les entrepreneurs du secteur informel sont relativement plus jeunes que leurs pairs du secteur moderne car 70 pour cent des premiers ont moins de 40 ans alors que cette proportion tombe à 55 pour cent chez les seconds. C'est en observant surtout les tranches d'âge au-dessous de 30 ans que ce phénomène ressort plus clairement: les opérateurs informels s'y trouvent à raison de quatre sur dix, alors que les entrepreneurs du secteur moderne ne représentent que 22 pour cent. En revanche, lorsqu'on compare les tranches d'âge au-delà de 40 ans, les proportions s'inversent: ils sont présents à concurrence de 29 et 44 pour cent respectivement.

iii) Selon le niveau d'instruction

Le bilan global que l'on peut dresser à l'égard du niveau de formation des intervenants du secteur informel est particulièrement négatif. Cela se vérifie aussi bien pour les salariés que pour les apprentis ou encore les chefs d'entreprise eux-mêmes. Négatif dans le sens où la composition du secteur informel en terme d'acteur est dominé par des individus n'ayant pas, ou très peu, reçu d'instruction formelle.

En effet, et comme l'illustre le tableau 10, on constate que 82,4 pour cent de l'ensemble des apprentis et des aides familiaux n'ont pas dépassé le niveau de l'école primaire, que seulement 17,5 pour cent ont eu accès au secondaire (dont 15,8 pour cent sans dépasser le stade du collège) et, enfin, que l'enseignement supérieur n'est quasiment pas représenté.

Fait intéressant, on constate que la moitié des salariés n'ont aucune formation formelle, tandis que seulement 22,9 pour cent des apprentis sont dans cette situation. En matière d'études secondaires, l'écart entre les salariés et les apprentis se rétrécit, mais en laissant encore un léger avantage à ces derniers (respectivement 14,3 et 18,1 pour cent d'entre eux y ont eu accès).

A propos de l'apprentissage, il faut noter que le système béninois de formation y a recours de manière très prononcée. En moyenne, les entreprises employant des apprentis en occupent 2,9 chacune. Cette proportion est plus élevée dans les activités de production (3,1) mais nettement plus faible dans le commerce (1,2).

Du point de vue de l'instruction des entrepreneurs, les résultats sont aussi très décevants: 57 pour cent d'entre eux n'ont pas eu la chance d'accéder à l'instruction formelle. Autrement dit, dans la plupart des cas, la gestion de l'activité économique se fait sans maîtrise des rudiments de l'écriture, de la lecture et du calcul arithmétique. Si, à cela, s'ajoutent les 10 pour cent des entrepreneurs qui ont atteint au maximum la troisième année d'école -sans compter les analphabètes de récurrence et les illettrés- ce sont deux entrepreneurs sur trois qui sont gravement handicapés dans leurs aptitudes à comprendre et à conduire efficacement les fonctions de base de l'entreprise.

Lorsque l'on progresse dans l'analyse des cycles scolaires, on s'aperçoit qu'un entrepreneur sur quatre a un bagage scolaire égal ou supérieur au niveau primaire achevé: près de 12 pour cent ont terminé l'école, autant ont eu à fréquenter les classes du cycle secondaire et seuls 3 pour cent ont réussi à le couronner.

Tableau 10: Répartition des salariés et des apprentis du secteur informel selon leur niveau d'instruction

Niveaud'instruction

Salariés

Apprentis

Total

Effectifs	%		Effectifs	%		Effectifs	%	
Aucun	186	50,1	497	22,9	683	26,8		
CE1 ou moins	46	12,4	479	22,0	525	20,6		
CM1 ou moins	42	11,3	403	18,5	445	17,5		
Primaire terminé	43	11,6	400	18,4	443	17,4		
Fin de collège	40	10,8	363	16,7	403	15,8		
Fin lycée	13	3,5	31	1,4	44	1,7		
Enseignement supérieur	1	0,3	1	0,0	2	0,1		
Total	371	100,0	2174 ^{a)}	100,0	2545	100,0		

a) Non compris 284
apprentis

Enfin, il faut relever la présence d'un très petit groupe d'entrepreneurs (3,3 pour cent) qui a bénéficié des cours au niveau supérieur. Fait révélateur, c'est dans les activités du transport que l'on peut apprécier les meilleurs acquis d'instruction au niveau supérieur

ce qui apporte la preuve des hypothèses quant au glissement des diplômés, déclassés ou employés du secteur public et autres catégories instruites vers l'auto-emploi, vu les mornes perspectives d'embauche dans le salariat. Eu égard aux conditions décrites, il n'est pas étonnant de constater que 70 pour cent des unités économiques fonctionnent sans aucun moyen de gestion et que 3,6 pour cent seulement tiennent un registre comptable.

On peut également apprécier le faible niveau d'instruction qui frappe les entrepreneurs informels à l'égard de leurs homologues du secteur moderne, quel que soit le sexe considéré. En effet, le taux d'analphabétisme chez les premiers est 2,8 fois supérieur par rapport à ces derniers. S'agissant des niveaux secondaire terminé et instruction supérieure, on retiendra également le fait que les entrepreneurs du secteur moderne enregistrent des taux (17,6 et 11,2 pour cent) trois et dix fois supérieurs, dans l'ordre, relativement aux chefs d'établissement informels.

S'agissant de la situation éducative des femmes, on constate qu'elles ont un sérieux handicap en général et à l'égard des hommes en particulier. En effet, au niveau « sans instruction » scolaire déjà, elles sont largement majoritaires soit 65,6 pour cent contre 38 pour cent chez les entrepreneurs masculins. Si, à ces chiffres, on additionne ceux relatifs à la déscolarisation au seuil de la troisième année du cycle primaire, on peut conclure que trois femmes sur quatre sont frappées d'analphabétisme.

C'est sans doute les entrepreneurs des activités ambulantes et itinérantes qui éprouvent les plus grandes difficultés liées à l'analphabétisme: 81 pour cent des femmes et 55 pour cent des hommes endurent les effets de cette pénible situation. Ce phénomène trouve son explication dans le fait que la population des ambulants est composée, pour une bonne part, d'enfants de moins de 10 ans et d'adolescents de moins de 15 ans ayant abandonné très tôt les bancs de l'école. Les valeurs relatives aux établissements semi-sédentaires à ce même sujet se révèlent proches des moyennes générales, ce qui n'est pas le cas des établissements sédentaires où le taux d'analphabétisme est moins accentué; chez les femmes il tombe à 55 pour cent et chez les hommes à 37 pour cent.

Il est donc manifeste qu'au terme de cette première appréciation de la formation du capital humain à partir du niveau d'instruction atteint par les entrepreneurs, les résultats n'incitent guère à l'optimisme. Un bagage de connaissances si limité au départ ne peut qu'accroître les difficultés de la formation professionnelle ultérieure, notamment dans l'économie informelle, dans la mesure où l'apprentissage artisanal

s'avère un système largement endogène de transmission/acquisition des compétences techniques et professionnelles dispensées sur le tas.

iv) Selon la situation dans l'entreprise

D'après les données rapportées par le tableau 11, on peut constater que les établissements sédentaires, du fait de leur situation relativement moins précaire que les autres unités économiques recensées, enregistrent un effectif important (chefs d'entreprise non compris) s'élevant à 62.366 individus. La plupart de ces derniers, soit 58,4 pour cent, ont le statut d'apprentis et 14,7 pour cent celui de travailleur familial; ces deux catégories représentent à elles seules plus de 7 travailleurs sur 10. Les salariés permanents (14,4 pour cent des effectifs) et les travailleurs occasionnels (7,5 pour cent) quant à eux n'y comptent que pour près d'un quart. Enfin, les catégories associés et coopérateurs sont négligeables avec 5 pour cent environ.

A ce propos, il faut préciser que les entreprises de type sédentaire recensées ont recours à des apprentis dans environ un tiers des cas (34,5 pour cent) et à des aides familiaux dans un cinquième des cas (19,5 pour cent). Seuls 5 pour cent emploient des travailleurs occasionnels et 12 pour cent embauchent des salariés sur une base régulière.

L'analyse de la structure de l'emploi selon le statut de la main-d'oeuvre (situation dans la profession) révèle cependant de fortes disparités entre les divers types d'établissements observés. Dans les établissements sédentaires par exemple, les chefs d'entreprise représentent 31,4 pour cent de la force de travail, les apprentis 42,2 pour cent, alors que les aides-familiaux et les salariés permanents n'y comptent que pour 10,5 pour cent chacun. Ce constat corrobore l'idée selon laquelle les micro-entreprises informelles localisées sont loin d'être représentatives de l'ensemble du secteur informel et qu'il existe une importante différence dans la structure de l'emploi selon les divers types d'entreprises qui composent le secteur informel.

Tableau 11: Effectifs employés dans les établissements sédentaires formels et informel, selon la taille de l'unité et leur situation dans la profession

Situation	Associés	Apprentis	Aides	Salariés	Travailleurs
-----------	----------	-----------	-------	----------	--------------

Taille unité économique	familiaux		permanents		occasionnels					
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%				
1 à 4	1 089	35,1	8 858	24,3	5 762	62,8	2 840	31,5	894	19,2
5 à 10	1 015	32,7	13 748	37,7	2 457	26,8	2 209	24,5	1 583	34,1
11 à 20	514	16,6	7 970	21,9	586	6,4	1 233	13,7	778	16,7
21 et plus	482	15,5	5 867	16,1	364	4,0	2 727	30,3	1 390	29,9
TOTAL	3 100	100,0	36 443	100,0	9 169	100,0	9 009	100,0	4 645	100,0
(%)		(5,0)		(58,4)		(14,7)		(14,4)		(7,5)

Les chiffres du tableau 11 fournissent l'occasion d'illustrer une autre facette du phénomène relative à la taille des établissements. On observe tout d'abord, et de manière classique, que les micro-entreprises (occupant jusqu'à quatre personnes) ont majoritairement recours aux aides familiaux : elles concentrent 62,8 pour cent des effectifs dénombrés dans cette catégorie, alors que les petites entreprises (cinq à dix employés) n'en comptent que 26,8 pour cent et celles dont la taille dépasse les 10 personnes seulement 10,4 pour cent. En revanche, s'agissant des salariés permanents les résultats s'inversent, les unités de plus de 20 personnes affichant une tendance marquée à en engager davantage, soit 44 pour cent contre 31,5 et 24,5 pour cent dans le cas des micro et petites entreprises.

Ce comportement, à une nuance près, se vérifie également à l'endroit des salariés occasionnels. Ces analyses confirment le fait que, plus le processus de production et la

division technique du travail progressent, plus les entreprises ont recours à une main-d'oeuvre possédant des qualifications spécifiques.

Toutefois, l'analyse des fréquences concernant les apprentis suggère l'existence de logiques plus complexes. En effet, leur engagement demeure une pratique établie même dans les établissements qui emploient plus de dix personnes, car ils s'y concentrent à raison de 38 pour cent, proportion qui est analogue à celle enregistrée par les petites entreprises. Les patrons des micro-entreprises s'assurent le concours d'uniquement 24 pour cent des apprentis recensés. Au terme de ces remarques, on ne peut s'empêcher de se demander si le recours aux apprentis n'obéit pas à plusieurs facteurs de nature extra-économique (rapports socio-culturels de type familial, ethnique, villageois, voire religieux) et économique (source de revenu effectif pour le patron, appropriation du surplus de travail...). On notera à cet égard que deux branches concentrent 72 pour cent du total des apprentis, dans des proportions sensiblement égales, en l'occurrence le textile et les services fournis aux particuliers et aux ménages. Viennent ensuite les industries métalliques et du bois qui se révèlent faiblement utilisatrices d'apprentis (9 et 8 pour cent dans l'ordre). Quant aux aides familiaux, ils sont surtout sollicités dans l'exercice du commerce de détail, car ils s'y trouvent à concurrence de 46 pour cent du total, alors que la restauration et les hôtels, en deuxième position, n'en utilisent que 12 pour cent. Les salariés permanents, quant à eux, se trouvent regroupés à raison de 32 pour cent dans le commerce de détail; la branche restauration-hôtels et les services aux particuliers en emploient chacun 13 pour cent.

En somme, il apparaît que la structure des établissements semi-sédentaires et ambulants traduit, de manière classique, les caractéristiques fondamentales de l'économie informelle, à savoir la présence globalement faible du nombre de travailleurs salariés par opposition aux aides-familiaux et aux apprentis et, par contre, la présence d'une relativement forte proportion de travailleurs indépendants. Dans les établissements semi-sédentaires par exemple, la proportion d'individus travaillant à son compte s'élève à 60,4 pour cent, les 39,6 pour cent restants correspondant aux aides-familiaux.

Ce résultat n'est pas surprenant, le recours privilégié aux deux catégories de main-d'oeuvre, apprentis et travailleurs familiaux étant synonyme de ressource bon marché et leur présence demeurant déterminante pour le fonctionnement de ces entreprises. Si

engagement des salariés il y a, ceux-ci ont, dans un tiers des cas, le statut de travailleurs occasionnels. Remarquons que ces pratiques spécifiques à l'égard de la main-d'oeuvre employée confèrent une remarquable flexibilité au processus de production de ces unités économiques et une grande capacité d'adaptation au marché, atout fondamental, susceptible de leur apporter un surplus de compétitivité. Cependant, cet atout se transforme à moyen terme en contrainte dès lors que l'entreprise se voit privée d'une main-d'oeuvre qualifiée et stable, synonyme de productivité pour l'entreprise.

2. Contribution à la production nationale, aux revenus et aux besoins essentiels

a. La production et l'investissement

Sur la base des comptes économiques établis par l'INSAE⁽⁹⁾ pour 1985, on peut estimer la contribution productive du secteur informel à l'économie béninoise. En terme de revenu national, la production du secteur informel, agricole et non-agricole, est évaluée à 64,5 pour cent du PIB. Par ailleurs, il contribue pour la quasi-totalité à la création de la richesse dans le secteur primaire, pour 50 pour cent dans le secteur secondaire (66 pour cent dans l'industrie manufacturière) et 48 pour cent dans le secteur tertiaire (68 et 58 pour cent dans le commerce et le transport respectivement).

En terme d'activité, l'agriculture représente près de la moitié du PIB informel, le commerce vient en deuxième position avec 17,5 pour cent, suivi par les services (13,5 pour cent) et les activités manufacturières et le transport qui contribuent avec 8 et 7 pour cent respectivement. De plus, les ratios de valeur ajoutée sont plus élevés dans les entreprises informelles que dans les entreprises modernes, surtout dans le commerce, les services, le bâtiment et les industries manufacturières.

Toutefois, au sein du secteur informel, l'évaluation des soldes intermédiaires de gestion n'est pas toujours aisée. Il s'agit, pour la plupart, d'entreprises qui ne tiennent pas une comptabilité et ne disposent pas souvent de documents susceptibles de faciliter ces évaluations. Les enquêtes révèlent que 73 pour cent des entreprises n'ont aucun moyen d'enregistrement de leurs activités. C'est donc par des manières indirectes que la contribution du secteur informel sera le plus souvent évaluée. Ici, nous ne disposons pas de chiffres suffisamment précis pour pouvoir mener plus loin l'analyse et plus particulièrement pour pouvoir décrire la dynamique de la production macro-économique du secteur informel.

D'une façon générale, les unités économiques du secteur informel font montre d'un faible niveau de capital aggravé par l'absence de réserves liquides. D'après les données de l'enquête réalisée dans six villes en octobre 1992, on peut chiffrer à 201.537 F.CFA en moyenne l'investissement par unité économique, cependant ce niveau masque de fortes disparités. Tous secteur confondus, la moyenne la plus faible d'actifs immobilisés, par strate d'entreprises, appartient aux entreprises unipersonnelles (95.600 F.CFA), suivie de celle des entreprises familiales qui est deux fois plus élevée (210.200 F.CFA). Comme on pouvait s'y attendre, la moyenne des micro-entreprises est quatre fois plus importante (818.000 F.CFA) que celle des entreprises familiales.

L'âge des entreprises agit favorablement sur le niveau de capitalisation: celles dont l'ancienneté est entre cinq et neuf ans ont un niveau d'investissement supérieur à celui des autres. Un effet négatif notable est que la création d'emplois diminue avec l'accroissement du capital. L'étude du comportement des investissements révèle qu'il y a eu croissance du capital dans 33,4 pour cent des cas, stagnation dans 2 pour cent des cas et contraction dans 65 pour cent des cas. Le taux moyen annuel est néanmoins négatif (-0,004 pour cent), ce qui pose de sérieux problèmes de reproduction de l'outil de travail et, par conséquent, de développement de l'entreprise à long terme.

b. Les revenus

Dans le contexte macro-économique que l'on connaît, un des rôles fondamentaux que joue le secteur informel est celui de la distribution de revenu aux populations. En effet, en distribuant des revenus à 95,5 pour cent de la population active béninoise, on comprend que les niveaux de rémunération dans ce secteur prennent une importance majeure vis à vis de l'équilibre économique général.

Si on examine en détail les modalités de rémunération dans le secteur informel, on constate que les chefs d'entreprise utilisent plusieurs modes de rémunération destinés à intéresser les travailleurs et à les encourager à intensifier la production. Deux formes de rémunération coexistent dont les différentes catégories professionnelles bénéficient dans des combinaisons variables. Ces rémunérations se font soit en argent, soit en nature.

Notons que l'on distingue cinq modes de rémunération distincts au sein du secteur informel. La rémunération au salaire fixe qui concerne 14,2 pour cent des travailleurs, la rémunération à la pièce ou à la tâche 8,4 pour cent, la rémunération selon les

recettes réalisées 12,7 pour cent, la rémunération selon le pourcentage de recette réalisée 1,4 pour cent) et enfin l'argent de poche qui concerne quelques 55 pour cent des travailleurs, apprentis et aides familiaux particulièrement⁽¹⁰⁾.

La pratique de ces modes de rémunération donne les résultats suivants. Les salariés occasionnels ont été les mieux payés puisqu'ils ont perçu en moyenne 12.899 F.CFA, puis viennent les salariés permanents (11.067 F.CFA), nettement plus loin les aides familiaux (3.147 F.CFA) et enfin les apprentis avec 2.900 F.CFA. Il faut toutefois noter qu'au sein de chacune de ces catégories il existe de fortes disparités selon la branche d'activité, la ville ou encore selon des caractéristique personnelles du travailleur telles le niveau d'éducation, l'ancienneté, etc. Par exemple, 96 pour cent des apprentis et 92 pour cent des aides familiaux perçoivent une rémunération mensuelle de 5.000 F.CFA, alors que l'écart type des montants perçus par les salariés permanents oscillent entre 3 et 13 milles F.CFA.

Du point de vue de la branche d'activité, on remarquera que pour les salariés permanents, les activités les plus rémunératrices sont la construction (26.000 F.CFA), les transports, l'imprimerie et les autres services (autour de 15.000 F.CFA pour chacune) et l'industrie du bois (12.583 F.CFA). Pour les salariés occasionnels, ce sera encore la construction (17.988 F.CFA) suivie de l'industrie du bois (13.606 F.CFA). Les apprentis, quant à eux auront intérêt à être dans les transports (7.098 F.CFA) et la construction (5.069 F.CFA). Enfin, les aides familiaux gagneront à appartenir à l'agriculture (7.500 F.CFA) ou à l'industrie du bois (7.283 F.CFA).

Il ressort donc que la construction est le secteur qui paie le mieux ses travailleurs (sauf pour les aides familiaux). Ce secteur est caractérisé par un fort dynamisme et une demande importante. De plus, le client fournissant la plupart du temps les matières premières nécessaires, le seul coût de l'employeur est la rémunération de la main-d'œuvre, ce qui lui permet de mieux la payer que dans les autres branches.

En règle générale, les métiers féminins rémunèrent moins bien leurs effectifs par rapport à leurs homologues masculins. Cette constatation est particulièrement contrastée chez les salariés permanents où les écarts des montants perçus sont les plus importants. Ces résultats se vérifient pour toutes les catégories de travailleurs et quel que soit leur niveau d'instruction et leur ancienneté dans l'entreprise, hormis deux exceptions: chez les aides familiaux et pour le niveau d'instruction terminal secondaire chez les salariés permanents où les femmes sont mieux rémunérées que les hommes.

Bon nombre de travailleurs ont perçu une rémunération inférieure au SMIG de 1992 qui s'élevait à 13.904 F.CFA par mois. Sont dans ce cas 30 pour cent des salariés qui ont reçu entre 5 et 10 mille F.CFA, 3 pour cent des apprentis et 6 pour cent des aides familiaux. Néanmoins, peu de travailleurs ont été payés au-dessus du salaire minimum. C'est le cas de 10 pour cent des salariés qui ont touché plus de 20.000 F.CFA, de 4 pour cent d'apprentis et de 2 pour cent d'aides familiaux.

Les travailleurs les mieux lotis sont donc les salariés (permanents et occasionnels) car ils bénéficient des meilleures rémunérations, lesquelles traduisent leur apport à la production. Toutefois, ces rémunérations n'atteignent pas des sommes élevées et il n'en reste pas moins qu'une grande partie des actifs du secteur informel touche largement moins du salaire minimum. Ces derniers ne peuvent que très difficilement subvenir aux besoins de leur famille. La rémunération en nature vient compléter le maigre revenu en argent des travailleurs. Cette rémunération en nature est souvent faible. En effet, 97,6 pour cent des salariés ainsi que presque la totalité des apprentis et des aides familiaux ont perçu en nature une valeur inférieure à 5.000 F.CFA. Quant aux valeurs maximales, elles n'atteignent pas plus de 40.000 F.CFA.

En regard des heures de travail effectuées par ces agents, il apparaît qu'ils sont particulièrement mal payés. Mais, il convient de préciser qu'entre deux tiers et trois quarts de la valeur ajoutée des unités économiques sont alloués à la rémunération des salariés. De fait, il ne s'agit pas d'une exploitation délibérée de la force de travail, mais bien d'une incapacité intrinsèque du secteur à dégager des excédents suffisants pour rémunérer la main-d'œuvre, compte tenu des sérieuses restrictions dans l'accès aux ressources productives.

En ce qui concerne les chefs d'entreprises, 15,4 pour cent d'entre eux ont une autre source de revenu qui vient compléter le revenu tiré de leur activité informelle. C'est dans les services et dans la production que les entrepreneurs y ont le plus recours (respectivement 50 et 30 pour cent). Mais les montants tirés de ces sources secondaires n'est pas vraiment élevé, puisque 70 pour cent des entrepreneurs perçoivent un revenu inférieur à 20.000 F.CFA.

Pour conclure, il est un fait que les niveaux de rémunération dans le secteur informel sont extrêmement bas, quelle que soient les catégories de travailleurs considérées. Ce phénomène trouve son explication dans le fait que le secteur est frappé d'une incapacité structurelle à verser des revenus supérieurs, compte tenu de la proportion

énorme de la valeur ajoutée qui est déjà allouée à la masse salariale. De plus, comme le rythme de création d'emplois salariés n'est pas suffisant pour absorber la croissance de la population active, la plupart des individus recourent à l'auto emploi, sans connaissance de la situation des différents segments du marché du travail, entraînant ainsi progressivement une saturation des débouchés qui, elle même, entraîne une baisse des prix et, par conséquent, une réduction de la marge bénéficiaire des articles commercialisés et des services rendus. Ainsi, le secteur informel se retrouve dans le cadre d'une économie de précarité qui rémunère mal les efforts consentis et le temps investi.

S'agissant des travailleurs à leur propre compte et des patrons des micro-entreprises informelles, il ressort de l'enquête que leurs gains oscillent entre 12.000 et 20.000 F.CFA par mois, avec néanmoins de fortes disparités. Celles-ci se reflètent dans les écarts type qui représentent entre 17 et 33.000 F.CFA et des rémunérations maximales qui peuvent atteindre les 180 et 410.000 F.CFA par mois. C'est à Cotonou que les petits patrons obtiennent les meilleurs gains mensuels (20.000 F.CFA), suivi de Parakou et Bohicon (environ 17.000 F.CFA).

L'excédent brut d'exploitation, qui représente le profit et dont la vocation est de financer de nouveaux investissements est très significatif dans le bâtiment tant en valeur absolue que relative (87.300 F.CFA, soit 52 pour cent de la production), relativement bon dans le secteur primaire et les autres services (29,3 et 21 pour cent respectivement) et faible dans les industries extractives et manufacturières, le commerce, la restauration et les transports (entre 9 et 15 pour cent).

c. La satisfaction des besoins essentiels

Dans le contexte macro-économique béninois, et étant donné le faible pouvoir d'achat, voire le niveau de pauvreté de la population, le secteur informel joue sans conteste un rôle important dans la satisfaction des besoins essentiels de la population. Du point de vue de la demande qui s'exerce vers le secteur informel, le tableau 12 nous renseigne sur la composition de la clientèle du secteur informel.

Les fonctionnaires et les travailleurs du secteur moderne ainsi que les autres particuliers sollicitent à part presque égale (environs 30 pour cent) des biens et services des unités informelles. Les institutions gouvernementales, les grands magasins ou les industries et les intermédiaires représentent une clientèle marginale, à

hauteur de 2 pour cent. La première raison de cette faible intervention est liée à la faible qualité des produits et des services offerts par les unités économiques. La deuxième raison est liée à la concurrence du secteur moderne et à l'importance des commandes que les entreprises informelles ne peuvent pas satisfaire du fait des conditions de production qui sont les leurs.

Les ménages ayant des liens de travail avec le secteur informel du Bénin s'adressent largement à d'autres petits producteurs informels. Les petits artisans, commerçants ou paysans et les fonctionnaires et travailleurs du secteur moderne sont des clients à faible pouvoir d'achat qui trouvent auprès des unités informelles des articles et des services à la portée de leur bourse, généralement à des prix moins élevés qu'ailleurs. En revanche, les enquêtes ne mettent pas en évidence d'échanges avec les entreprises modernes ou alors de manière marginale.

L'examen des produits offerts par les entreprises du secteur informel permet d'appréhender la nature du service rendu en matière de satisfaction des besoins de la population. En ce qui concerne le "premier produit vendu", on notera l'importance des produits alimentaires qui, à eux seuls, représentent 58,7 pour cent. Il s'agit pour une large part (63,5 pour cent au sein des activités semi-sédentaires par exemple) des denrées alimentaires de consommation courante. Loin derrière, avec une part plus réduite mais significative, se trouvent les groupes des produits textiles, habillement, chaussures et maroquinerie (9,6 pour cent) ainsi que les produits d'hygiène, cosmétiques et pharmaceutiques (8,6 pour cent), sans oublier les articles de quincaillerie (3,3 pour cent).

Dans le cas du "deuxième produit vendu", hormis le poids excessivement important de la catégorie "produits divers" qui représente plus de 75,0 pour cent, on remarque la part non négligeable prise par les produits alimentaires (13 pour cent) et celle notable, mais moins significative, des produits d'hygiène et cosmétiques avec 3,8 pour cent. Cette tendance se vérifie d'ailleurs pour les trois types d'établissements étudiés.

Ces données confirment l'importance du petit commerce de détail comme fournisseur des biens de consommation courante aux ménages urbains. En effet, ses avantages comparatifs sont aujourd'hui reconnus (proximité du client, subdivision du produit vendu en unités accessibles au client, éventuel crédit au consommateur, etc.) par rapport aux établissements modernes. Pourtant, deux écueils majeurs brident son développement: un environnement économique peu favorable à l'implantation de

nouvelles unités marchandes et la marge absolue dérisoire qui découle des prix pratiqués rendant presque impossible un processus d'accumulation.

En terme d'offre, les petits artisans, les commerçants et les paysans assurent pour les unités économiques informelles les parts de vente les plus élevées, soit 38 pour cent de la demande totale. Il ne fait aucun doute que les domaines dans lesquels l'économie populaire béninoise s'est particulièrement illustrée par ses dynamiques multiformes sont le commerce, l'artisanat alimentaire et les services financiers informels. Ils sont à l'origine d'une recomposition profonde des marchés de biens et de capitaux embrassant des circuits économiques bien au-delà des frontières du pays. Ainsi, de nouveaux liens se tissent et contribuent à restructurer un tissu social malmené par de nombreuses tensions et fractures que la société béninoise a dû endurer au cours des deux dernières décennies.

Tableau 12: Répartition des unités économiques selon les principaux clients et le pourcentage de vente réalisé avec ces clients

	Jusqu'à 25		De 26 à 50		De 51 à 75		Plus de 75		TOTAL	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
- Petits artisans, commerçants ou paysans.	589	20,7	888	42,3	519	62,8	432	67,6	2428	37,9
- Fonctionnaires ou travailleurs du secteur moderne,	1094	38,5	587	27,9	145	17,5	52	8,1	1878	29,3
- Autres particuliers,	1080	38,0	595	28,3	152	18,4	146	22,8	1973	30,8
- Intermédiaires	50	1,8	16	0,8	5	0,6	4	0,6	75	1,2

travaillant à leur compte,

- Grands magasins ou industries, 15 0,5 5 0,2 3 0,4 1 0,2 24 0,4

- Institution du gouvernement, 11 0,4 5 0,2 1 0,1 1 0,2 18 0,3

Non déclarés, 5 0,2 5 0,2 2 0,2 3 0,5 15 0,2

TOTAL 2844 100 2101 100 827 100 639 100 6411 100

Par contre, certains obstacles au bon fonctionnement du secteur informel se font ressentir et peuvent d'une certaine manière altérer son efficacité du point de vue de la satisfaction des besoins essentiels. Il s'agit des conditions de fonctionnement, de production, de vente ou encore d'accès au marché des unités économiques informelles. Par exemple, les entrepreneurs du secteur informel ne disposent souvent d'aucun moyen d'enregistrement des opérations effectuées dans le cadre de l'exploitation de leur unité. Ainsi, on estime à 72 pour cent la proportion des entrepreneurs dans ce cas. Au total, seuls 26,7 pour cent d'entre eux tiennent un cahier de gestion qui est, selon le cas, un cahier de commande (11,2 pour cent) ou un cahier d'achats et de ventes (15,5 pour cent). Concernant les conditions de production, l'état des locaux et des ateliers, ainsi que des équipements contribue à limiter la qualité des produits et les difficultés à s'approvisionner créent des ruptures de stocks et une impossibilité temporaire de satisfaire la demande.

SECTION III

Les politiques envers le secteur informel: analyse institutionnelle

A. Cadre légal et réglementaire

On remarquera d'abord qu'un nombre très réduit d'établissements sédentaires recensés en 1992 sont juridiquement constitués en société. Il s'agit de 258 cas (1 pour cent du total) dont la plupart appartiennent au secteur des services et du commerce de détail. A

ceux-là, en principe, il faudrait ajouter les établissements qui opèrent sous une forme associative ou coopérative (assimilés à des quasi-sociétés bien que n'ayant pas la personnalité juridique de société) qui sont un peu plus présents (4,5 pour cent) que les sociétés, mais au regard de l'univers observé, leur poids est peu significatif.

Il est donc manifeste que la grande majorité des unités économiques recensées (94,5 pour cent) relève du statut d'entreprise individuelle, au sens d'établissement non constitué en société, pouvant néanmoins engager des salariés, employer des aides familiaux et occuper ou former des apprentis.

Les renseignements réunis par le recensement permettent d'approcher la situation des établissements économiques sous l'angle de leur enregistrement auprès des institutions officielles régulant la vie économique, les relations de travail et la protection sociale des salariés. Ces critères nous renvoient à l'inscription des entreprises au Registre du Commerce et à l'OBSS (Office Béninois de Sécurité Sociale).

Il est à noter qu'au Bénin ces critères sont étroitement liés dans la mesure où toute entreprise sollicitant l'enregistrement de ses travailleurs au régime de sécurité sociale est tenue d'accompagner sa demande du document faisant état de son inscription au Registre du Commerce. Les pratiques observées dans le pays montrent, néanmoins, que le critère d'affiliation est bien plus restrictif que celui de l'inscription au Registre du Commerce. Ce dernier reste une condition préalable, non seulement pour entreprendre une quelconque activité économique, mais surtout pour accéder à des avantages réels tels que le droit à soumissionner aux appels d'offre des marchés publics et à s'approvisionner auprès des comptoirs de vente tenus par des sociétés d'État. L'inscription au registre, délivrée par le tribunal du Commerce du Ministère de la Justice, est en outre exigée pour le dédouanement des produits importés et les déclarations fiscales.

En tout état de cause, la vérification de ces deux critères, d'après les chiffres figurant au tableau 13, fait ressortir un très faible degré d'enregistrement et de déclarations des établissements recensés auprès des institutions publiques. Seuls 10,8 pour cent de ces derniers sont inscrits au Registre du Commerce, proportion qui est supérieure à la somme des établissements avec un statut associatif et des sociétés légalement constituées. La presque totalité des établissements inscrits appartient aux branches du commerce de détail, de la restauration et de l'hôtellerie. Encore plus faible est le

nombre d'établissements assujettis au régime de la sécurité sociale, uniquement 960 cas, soit 3,8 pour cent du total.

En somme, la situation des établissements sédentaires recensés en milieu urbain, par rapport au cadre juridique et institutionnel existant au Bénin, révèle que seule une part infime d'entre eux existe devant la loi et est reconnue comme telle dans les registres spécialement créés à cet effet. Encore qu'un certain nombre d'entreprises se présentent comme sociétés sans en avoir réellement le statut, notamment dans le commerce de détail.

Deux enquêtes menées au sujet du degré de légalité des établissements informels au Bénin, l'une en 1989 et l'autre en 1996, dressent les constats suivants⁽¹¹⁾. Une application rigoureuse de la réglementation salariale en vigueur occasionnerait une baisse de revenu des entreprises informelles concernées de l'ordre de 27 pour cent en moyenne. En revanche, l'observation des obligations fiscales n'entraînerait qu'une baisse de revenu de 3 pour cent.

Tableau 13: Répartition des établissements sédentaires par taille, selon leur inscription au Registre du Commerce et à la sécurité sociale

Taille	Registre du Commerce				Sécurité sociale			
	OUI		NON		OUI		NON	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
1	1400	51,1	20070	88,4	296	30,8	21174	86,4
2	439	16,0	1647	7,3	121	12,6	1965	8,0
3	316	11,5	506	2,2	129	13,4	693	2,8

4	188	6,9	209	0,9	109	11,4	288	1,2
5	109	4,0	93	0,4	63	6,6	139	0,6
6 à 10	187	6,8	133	0,6	139	14,5	181	0,7
11 à 20	64	2,3	39	0,2	62	6,5	41	0,2
Plus de 20	36	1,3	17	0,1	41	4,3	12	0,0
TOTAL	2739	100,0	22714	100,0	960	100,0	24493	100,0

Pour maintenir les niveaux de revenu tout en respectant les obligations fiscales et salariales en vigueur, la seule possibilité qui s'offre aux petits patrons est la hausse, dans les mêmes proportions (soit 30 pour cent en moyenne) du prix de vente des biens et services mis sur le marché. Dans ces conditions, la grande majorité des unités ne pourra plus supporter la concurrence des autres entreprises et sera vouée à la disparition, limitant ainsi sensiblement les fonctions économiques et sociales des activités affectées.

Ce sont en fait des facteurs d'ordre structurel qui mettent les petits producteurs dans une situation de précarité pour pouvoir faire face aux prescriptions légales. Entre autres, on retiendra l'insuffisance des ressources financières, l'étroitesse des marchés pour écouler les produits et le caractère aléatoire des recettes affectées par des phénomènes de variations saisonnières et de solvabilité de la clientèle. Les opérateurs économiques informels cherchent, avant tout, à se prémunir contre la régularité des taxes qui elles, par contre, sont périodiques. De plus, pour un citoyen ordinaire qui n'a qu'un niveau d'instruction minimal, le processus de formalisation de l'entreprise est complexe, plutôt inhibant et exige beaucoup de temps et d'efforts, surtout lorsque les autorisations administratives sont assorties d'une fiscalité parallèle au seul profit des agents publics.

Du fait de son caractère jugé illégal, le secteur informel se voit interdire l'accès à plusieurs avantages tels que le bénéfice du Code des Investissements, l'octroi de crédits bancaires, l'accès à certains marchés publics. Toutes ces restrictions institutionnelles entravent le développement et la promotion de ce secteur. Une solution conciliant les conditions de légalité restreinte avec la survie et le développement de ce secteur s'avère nécessaire et indispensable. Ces lois doivent être revues dans le sens d'une plus grande adaptation aux structures et modalités de fonctionnement du secteur informel.

Cette réforme doit progressivement s'accompagner de la mise en place par l'Etat de dispositifs pratiques pour faciliter l'organisation du secteur et sa redynamisation. Dès lors, il est souhaitable que les décideurs politiques prennent des mesures atténuant les différentes contraintes liées à la légalité. Pour ce faire, l'Etat doit oeuvrer au regroupement des opérateurs économiques du secteur informel par type d'activités, ou corps de métiers, voire par filière productive avec toutes les activités qui concourent à son développement. Une fois reconnus par l'Etat, ces groupements à caractère associatif ou coopératif pourraient bénéficier de conditions avantageuses en ce qui concerne les crédits (installation, exploitation et développement de l'entreprise), le Code des Investissements, les marchés publics. Enfin, pour les débouchés, des opérations commerciales regroupées périodiques avec l'aide de l'Etat, surtout en ce qui concerne les marchés extérieurs, pourraient être organisées.

La volonté de contrôle du secteur informel de la part de l'Etat est manifeste. L'Etat béninois est conscient que l'intégration au processus national de développement ne pourra se faire que par une participation active des opérateurs économiques eux-mêmes et plus particulièrement des micro-entrepreneurs. La dynamique d'initiative de ces derniers et leur importante contribution à la vie économique et sociale du pays l'exigent ainsi.

Un certain nombre de propositions de réformes complémentaires ont été formulées au terme des études. Un cadre spécial pour les micro-entreprises pourrait être mis sur pied à condition de pouvoir établir clairement les options politiques, les objectifs, les critères et les limites de la micro-entreprise au Bénin. En tout état de cause, il faudra concilier les intérêts des pouvoirs publics et les contraintes auxquelles sont confrontés les opérateurs économiques informels, car c'est le progrès économique et social du pays qui est en jeu.

Actuellement, les plus hautes autorités du pays, relayées par les médias nationaux, envisagent de façon systématique, un train de réformes fondamentales ayant trait aux nombreux volets de l'appui à la relance du secteur privé. Pour être efficace et durable, cette politique de relance et d'appui aux micro-entreprises en particulier exige un dialogue social institutionnalisé entre les organisations socio-professionnelles et les pouvoirs publics. L'Etat, dans le processus de mise en place d'un nouveau dispositif, doit promouvoir et soutenir les formes nouvelles de production compte tenu de leurs fonctions économiques et sociales essentielles. De même, il faut reconnaître l'utilité des organisations sociales et professionnelles.

Le changement de mentalité et la flexibilité des administrations centrales, départementales et locales pour mettre en oeuvre cette politique est la condition indispensable à son succès. Dès lors, on peut espérer une participation plus intense du secteur informel tant à la création qu'à la distribution des fruits de la richesse nationale. L'accès du secteur informel à la modernité est tributaire de l'exercice de ce nouveau dialogue social.

Par ailleurs, les enquêtes menées par la suite au Bénin permettent de constater que le problème principal concernant les entreprises du secteur informel est le financement de leurs activités. En premier lieu parce qu'il existe une méfiance réciproque entre les opérateurs du secteur informel et les circuits de financement formels de type banque commerciale. Ces dernières considèrent comme trop risqués les investissements dans les activités informelles tandis que les entrepreneurs des micro-entreprises, souvent analphabètes, se heurtent à des procédures trop coûteuses et compliquées en passant par leur intermédiaire.

En effet, 26,9 pour cent des entrepreneurs estiment que les procédures d'accès au crédit bancaire sont trop compliquées, 17,9 pour cent se trouvent dans l'impossibilité de satisfaire aux conditions requises, 18,7 pour cent n'ont pas suffisamment de garanties à fournir et 13,8 pour cent sont d'avis que les institutions bancaires témoignent de peu d'intérêt pour les petits producteurs. De fait, seulement 1,6 pour cent des entrepreneurs ont pu accéder au crédit bancaire. Ceux-ci ont surtout été utilisés pour l'achat de petits équipements ou de fournitures.

A cela, s'ajoutent des facteurs inhibiteurs tels que la pénurie de ressources financières, l'absence de marché de capitaux proches, le coût et l'éloignement des sources

d'approvisionnement et les politiques d'allocations gouvernementales empreintes de favoritisme.

B. Les actions d'appui mises en oeuvre

L'appui au secteur des micro-entreprises est assuré par des institutions de l'Etat béninois, des Etats étrangers et des organisations non-gouvernementales. Ces structures travaillent étroitement avec les micro-entrepreneurs dans le souci de structurer le secteur et de disposer d'interlocuteurs représentatifs pour aborder les problèmes de ce secteur: promotion, formations techniques, la gestion et le recyclage-perfectionnement, la structuration des corps de métiers et l'animation de la vie associative, le crédit et la commercialisation.

Le tableau de la page suivante présente une liste non exhaustive d'appui aux petits producteurs et petits commerçants. Les structures non-étatiques, sont pour la plupart des organisations nationales ou étrangères, plus quelques entreprises privées ou centres de formation professionnelle. La catégorie des institutions de l'Etat comprennent les institutions nationales telles la Direction de l'Artisanat et la Direction du Travail, et les institutions des Etats étrangers relevant de la coopération bilatérale.

Le Projet d'Appui au Développement des Micro-Entreprises⁽¹²⁾ (PADME) est un des projets les plus importants, par le montant disponible (450 millions F.CFA), les sommes en opération, le nombre de crédits octroyés et la démarche établie. Ce projet, initié par le gouvernement pour amortir les effets sociaux du PAS est une composante du projet Assistance aux entreprises (PAE) qui dépend du Ministère du Plan et de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi (MPREPE), a été lancé en septembre 1993 sur un financement de la Banque mondiale.

L'objectif principal est d'accroître l'efficacité et la rentabilité des micro-entreprises existantes de manière à assurer leur passage dans le secteur formel et de consolider les emplois créés dans le secteur de la micro-entreprise. Le projet offre une assistance financière aux micro-entreprises, jouant ainsi un rôle complémentaire vis-à-vis de la banque commerciale. Deux types de prêts sont proposés: les crédits individuels (entre 20.000 F.CFA et 2 millions de F.CFA pour les besoins d'investissement et de fonds de roulement) et les crédits de cautions solidaires (entre trois et cinq entrepreneurs qui peuvent recevoir chacun entre 20.000 et 150.000 F.CFA). Tous les bénéficiaires participent à un atelier de sensibilisation à la bonne gestion des micro entreprises.

La stratégie du PADME consiste à créer un mécanisme viable d'appui au secteur des micro-entreprises. Pour assurer la pérennité de ce mécanisme, l'institution s'appuie sur des procédures de prêts et de recouvrement qui permettent de toucher un très grand nombre d'entrepreneurs tout en limitant les charges de fonctionnement et le taux de défaillance.

Tableau 14: Institutions d'appui aux petits producteurs et commerçants au Bénin

Dénomination	Type d'appui	Champ géographique	Secteur bénéficiaire
--------------	--------------	--------------------	----------------------

Structures non-étatiques:

Centre d'étude de recherche- actions et d'appui pour le développement (CERAD)	Formation, organisation et gestion	Cotonou	Informel
---	------------------------------------	---------	----------

Echange pour la promotion de petits entrepreneurs (ECHOPPE)	Techniques marketing (groupe cible: artisans du soleil)	Cotonou	Informel
---	---	---------	----------

Institut de formation et de coopération (IFCOD)	Promotion-insertion décentralisé	National	Informel
---	----------------------------------	----------	----------

Centre de formation professionnelle (CFPA)	Formation technique d'Abomey	National	Informel
--	------------------------------	----------	----------

CMGT	Épargne et crédit	Cotonou	Informel
------	-------------------	---------	----------

Bénin secours	Assainissement-emploi	National	Informel (surtout)
---------------	-----------------------	----------	--------------------

Emploi et formation (EFOR)	Menuiserie	Cotonou	Informel
----------------------------	------------	---------	----------

Structures étatiques ou de coopération internationale:

Direction de l'artisanat Politique artisanale de National (DA/MCAT)	l'Etat		Informel
FECECAM	Épargne et octroi de crédit agricole	National	Informel (surtout)
Chambre de commerce et d'industrie du Bénin (CCIB)	Représentation des opérateurs économiques	National	Formel
Chambre d'agriculture Bénin	Représentation agriculteurs	National	Agriculture
Organisations des Nations Unies BIT/PNUD	Formation, crédit, équipements	épargne, National organisation,	Toutes entreprises
Coopération Belge/BIT	" "	4 villes	Femmes agro-alimentaire
Banque mondiale PADME	Crédit et garanties	Cotonou	Petit commerce
Coopération française MICAC-CFD	Formation, divers	financement, National	Toutes entreprises
Coopération allemande SAD-GTZ	Formation, divers	National	Toutes entreprises
Coopération suisse Bureau d'appui aux artisans (BAA)	Formation, et commercialisation	organisation Cotonou	Informel

Coopération néerlandaise	Epargne, crédit et Cotonou	Informel
Projet d'appui au développement à la base (PADEB) et Projet association entraide des femmes (PASSEF)	organisation	
Institut régional de Formation technique, Parakou	coopération développement parrainages artisanaux	Informel
(IRCOD)		
Coopération américaine	Assistance, formation National	Toutes entreprises
USAID - Peace cops		

Source: République du Bénin: Etude sur le cadre institutionnel, légal et réglementaire ayant trait au secteur informel: impact et politiques de réforme, Cotonou, septembre 1996.

A la fin de l'année 1996, le projet avait accordé au total 3.947 crédit à 2.671 clients pour un montant total de 1,57 milliards de F.CFA avec une moyenne mensuelle de 120 crédits. Le petit commerce représente 80 pour cent des bénéficiaires, l'artisanat 4 pour cent, la restauration 2 pour cent et les autres catégories (garages et autres services) 14 pour cent. Le taux de remboursement est de 94 pour cent.

On relèvera également le projet BEN/91/004 mis en oeuvre par le BIT avec le concours financier du PNUD, au titre de l'« Appui à la promotion des activités informelles urbaines et d'une politique de soutien du secteur » dans le cadre de la recherche d'un système d'appui aux micro-entreprises⁽¹³⁾. Les objectifs visés par ce projet sont de trois ordres: l'accès au financement et à l'appui technique aux unités économiques; l'établissement d'un environnement favorable au développement des micro-entreprises et de l'artisanat, en particulier; et le renforcement des structures nationales de promotion et d'organisation des corps de métier fournissant des biens et services.

Deux principaux instruments sont utilisés: les mutuelles d'épargne et de crédit (MEC), d'une part, et les bases d'appui, d'autre part. Le projet s'est attaché à favoriser l'émergence d'organismes financiers à mi-chemin entre les tontines et les banques commerciales, ces dernières inspirant trop de méfiance aux opérateurs informels tout en étant peu appropriées à leurs besoins. A travers les MEC, les artisans ont créé leurs propres structures de financement auxquelles ils participent activement. En effet, chaque mutuelle possède son propre règlement intérieur, élaboré par ses membres. De plus, elles ont le plus souvent une existence légale, ce qui est apprécié par les instances gouvernementales. Concrètement, les mutuelles permettent aux entrepreneurs d'obtenir des crédits pour le fonctionnement et le développement de leurs activités grâce à la mise en commun de leur épargne. Leur viabilité est assurée par la caution d'un autre membre lorsqu'un crédit est accordé. Les membres doivent également s'acquitter d'une cotisation pour assurer les frais de fonctionnement de la mutuelle. Les résultats sont encourageants puisque, fin juillet 1995, le nombre total de MEC s'élevait à 33 (dont 21 autonomes) regroupant 576 micro-entreprises. A cette date, 582 crédits avaient été octroyés pour un montant total de 33,8 millions de F.CFA, le taux de remboursement étant de 85 pour cent.

En complément de ce projet, des actions spécifiques à l'intention des femmes oeuvrant dans la transformation et le commerce des biens agro-alimentaires ont été mises sur pied dans le cadre du projet «Promotion de l'emploi pour les femmes dans l'artisanat alimentaire» (BEN/90/M01/BEL), financé par le gouvernement de la Belgique. A ce titre, 37 MEC ont été créées avec un effectif de 677 micro-entreprises. Au 31 mai 1995, le montant des épargnes cumulées s'élevait 11,5 millions de F.CFA et celui des crédits à 17,7 millions avec 570 crédits accordés et un taux de recouvrement de 92 pour cent. Les apports restent malgré tout largement inférieurs aux besoins du fait, entre autres, que les femmes mutualistes sont issues de couches sociales économiquement faibles et que, de fait, leur dotation en capital est très limitée.

Un autre volet de ces projets concerne l'appui technique à la production. En effet, les artisans disposent de très faibles moyens et ne peuvent pas s'offrir les équipements nécessaires à la pratique satisfaisante de leurs activités. Les projets, avec la participation active des artisans, ont équipé des ateliers qui assurent la prestation de services aux entreprises, location des machines et outils notamment, en contrepartie du paiement d'une redevance. Ces bases constituent un des vecteurs essentiels pour

redynamiser la production et accroître la productivité des entreprises en en faisant des lieux de rencontre, d'échange d'idées, d'informations et d'expériences entre artisans. Les questions débattues relèvent tant des difficultés techniques liées à la production que des modalités de financement de leurs projets associatifs, de la commercialisation et la diversification de leurs produits et services, de la conception et la réalisation de prototypes, des modalités de soumission aux marchés publics et des problèmes sociaux divers. Trois bases d'appui sont d'ores et déjà construites et opérationnelles, deux à Cotonou et une à Abomey.

Autour de ces bases s'organisent également l'appui et la formation technique. Au titre du projet BEN/91/04, le volet formation comprend trois dimensions: i) formation des membres des conseils d'administration des mutuelles à l'autogestion; ii) formation des maîtres artisans à même de transmettre leurs compétences améliorées aux apprentis et à d'autres artisans; iii) formation des agents de la direction de l'artisanat. Dans ce dernier cas, il s'agit des formations aux techniques de recensement et d'enquête des activités du secteur informel et à la constitution, organisation et gestion des mutuelles.

En ont bénéficié 826 artisans (entre 1988 et 1995) au sein de 70 formations. Dans le cadre du projet BEN/90/M01/BEL, depuis 1992, 15 stages de formation ont été réalisés dans le domaine de la transformation agro-alimentaire et de l'alphabétisation fonctionnelle, pour un public majoritairement composé de femmes analphabètes. Au total, 270 artisanes ont bénéficié des formations techniques. Le coût moyen de ces formations par personne est de 14.314 F.CFA, somme modique si l'on mesure les résultats et impacts de l'investissement sur ces groupes très défavorisés et vulnérables. La plupart des mutualistes ont apprécié les formations, grâce à leur contenu pratique et leur courte durée, et en sollicitent d'autres.

Il apparaît toutefois que l'équipe du projet n'a pu mettre en oeuvre l'ensemble des formations prévues en rapport aux besoins exprimés par les bénéficiaires. La raison principale invoquée est le manque de fonds. Cette situation handicape la production et la gestion des mutuelles. Pour pallier à cet état de choses, le volet très pertinent de l'alphabétisation est surtout à encourager, car la poursuite de cette initiative favorisera la gestion saine des mutuelles et la participation des femmes à la prise en charge durable des mutuelles et des bases d'appui.

On remarquera par ailleurs, l'émergence de nombreuses organisations de type mutuelles ou tontines destinées à surmonter les obstacles de financement des micro-

entreprises et, parallèlement, le développement de groupements interprofessionnels. Ces derniers cherchent à faire bénéficier les petits producteurs d'une structure au sein de laquelle des effets de synergie pourraient se manifester par la mise en commun d'informations, de techniques, voire de recherche de marchés et débouchés divers.

Du point de vue des institutions existantes au service des opérateurs du secteur informel, on notera le rôle joué par la Fédération Nationale des Artisans du Bénin (FENAB) qui est l'organe fédérateur des organisations naissantes. Elle est appelée, d'après son statut fondateur, à soutenir les efforts d'organisation et de mobilisation des ressources internes des groupements par corps de métier. C'est à ce titre que la FENAB fait l'objet d'un appui spécifique par la Coopération suisse au développement⁽¹⁴⁾, le PNUD et le BIT.

SECTION IV

Implications pour les politiques et

perspectives d'appui au secteur informel

Somme toute, l'évaluation des résultats du recensement et de l'enquête des établissements de 1992 aboutit à un bilan global mitigé qui ne laisse guère augurer le développement d'une base économique solide et relativement diversifiée dans le court terme. En effet, une proportion élevée des opérateurs économiques est frappée d'analphabétisme ou d'un faible degré d'instruction, alors que la forte concentration de ces derniers autour d'un nombre réduit d'activités peu productives laisse découvrir une situation marquée par les stigmates d'un sous-emploi massif.

Alors même que le sous-emploi progresse de façon continue et les chances de la reprise économique tardent à se concrétiser, l'intensification de la croissance urbaine - et l'aggravation des causes qui l'accélèrent - jouent dans le sens d'une détérioration du climat social. Il serait toutefois erroné de croire que ce rempart fragile contre les émeutes de la faim que constitue l'économie informelle pourra tenir indéfiniment, surtout lorsque plus d'enfants et de jeunes se retrouveront dans la rue à chômer. Sur le plan politique, il paraît hasardeux de laisser encore se dégrader une situation déjà fort délicate, sans ouvrir des perspectives à la fois économiques et sociales.

Afin de ne pas se retrouver comptables d'une crise redoutable, les autorités gouvernementales devraient engager un dialogue social permettant de forger un consensus sur les politiques et moyens à mettre en oeuvre pour surmonter les obstacles structurels identifiés. En tout état de cause, des actions urgentes semblent nécessaires, principalement autour de quatre axes majeurs de politique:

- la priorité doit être accordée à la situation des jeunes, femmes en particulier, leur assurant une scolarité et des formations techniques pour l'emploi; mesures qui auraient pour effet d'atténuer dans l'immédiat la pression sur certaines activités et, à moyen terme, d'améliorer leur insertion dans le marché du travail;
- simultanément, les efforts de réforme en vue de la modernisation des institutions et des instruments de promotion des entreprises doivent être vigoureusement poursuivis, faisant en sorte que s'instaure un climat propice à l'initiative privée;
- des actions intégrées en faveur des micro et petites industries intensives en main-d'oeuvre (les filières de la petite agro-industrie avant tout), devraient multiplier les opportunités d'emploi plus productif avec des investissements à coût réduit par travailleur;
- enfin, ces options politiques doivent être accompagnées de mesures budgétaires et administratives afin que les bénéfices qui en résultent soient équitablement distribués tant sur le plan social que sur le plan géographique.

Compte tenu du bilan dressé sur le secteur informel béninois, l'appui aux entreprises informelles devrait idéalement prendre trois directions distinctes et complémentaires. Au niveau micro-économique, un support direct aux établissements du secteur, par le biais des structures d'appui polyvalentes adaptées aux besoins et aux aspirations des entrepreneurs est indispensable. Au niveau méso, le renforcement des organisations professionnelles, regroupant artisans d'une part et petits commerçants de l'autre, est nécessaire pour surmonter les obstacles spécifiques à leur développement et garantir ainsi une certaine stabilité dans l'exercice de leur activité. Enfin, au niveau macro-économique, ces institutions professionnelles devraient progressivement devenir des interlocuteurs privilégiés du gouvernement dans la définition des politiques, les

stratégies opérationnelles correspondantes et d'un cadre institutionnel visant à promouvoir les activités, notamment celles ayant les meilleurs atouts de croissance.

Si le gouvernement du Bénin souhaite renforcer et élargir la base productive nationale, il convient de donner aux micro-entreprises les moyens techniques, financiers et institutionnels de leur expansion. De la sorte, elles seront à même de consolider les emplois, d'accroître la création de richesse, d'améliorer leur production tant en matière de qualité que de quantité et de gagner de nouveaux marchés pour la consommation intérieure ou pour l'exportation.

Le «Programme national de relance du secteur privé», conçu à la demande du gouvernement sous la conduite du BIT et financé par le PNUD, est assorti d'une composante relative au secteur informel. Elle prévoit des dispositifs d'appui à chacun des trois niveaux précités. Trois objectifs majeurs ont été retenus par le programme: l'amélioration de l'environnement administratif et réglementaire, le renforcement des institutions du secteur privé et la dynamisation de l'appui aux entreprises. Enfin, il a été prévu un appui technique et logistique à l'organisation et à l'animation du dispositif de gestion du programme afin de garantir sa bonne marche.

L'amélioration de l'environnement administratif et réglementaire figure parmi les priorités retenues et la création d'un **Centre de Formalité des Entreprises** (CFE) en est un instrument pour l'accomplissement de cet objectif. Sa création est destinée à unifier et à simplifier les procédures administratives et donc à amoindrir le coût de la création et du fonctionnement d'une entreprise.

Compte tenu de l'absence d'une politique en matière de promotion des micro-entreprises traçant une perspective de développement à long terme assortie d'un plan d'action à moyen terme, un **Schéma directeur de développement de la micro-entreprise** va être formulé, débattu puis adopté, suite à la concertation des différents agents intéressés, notamment les opérateurs informels. Il permettra de réévaluer quelques orientations actuelles de la politique gouvernementale en déterminant le rôle de chaque acteur (Etat, opérateurs économiques privés et institutions professionnelles) et en s'attaquant aux problèmes à régler par des méthodes appropriées d'ordre économique, financier et légal. Aussi faudra-t-il identifier le champ des potentialités ouvertes à ce type d'activité et d'entreprise ainsi que les conditions à remplir pour les valoriser. Le Schéma directeur devra, en particulier, éclairer les aspects relatifs:

- au regroupement des petits entrepreneurs en organisations représentatives de leur choix: association de métiers, groupement mutualiste ou coopératif, fédération à l'échelon national;
- aux politiques et stratégies que le gouvernement compte mettre en oeuvre en matière d'élargissement de la formation technique et professionnelle, d'encouragement à la production à caractère artisanal et d'accès aux marchés publics;
- à l'ensemble des actions promotionnelles visant l'amélioration de la production et le relèvement de la productivité, en particulier: le développement des ressources humaines, les mesures incitatives de type fiscal, les instruments financiers adaptés, le progrès technologique, les débouchés et l'organisation commerciale.

Une étude sur le **Fonds de Promotion de l'Artisanat et la Micro-entreprise** (FOPAME) doit être achevée après l'analyse des systèmes formels et informels de financement des entreprises⁽¹⁵⁾. Le fonds de promotion servirait à refinancer les mutuelles qui voient la demande de fonds excéder leurs avoirs et sont dans l'impossibilité de financer des projets, même bien conçus et rentables, et à jouer à leur égard un rôle de caution mutuelle pour accéder aux banques. Il agirait comme un lien entre les systèmes financiers formels et informels sans pour autant se substituer ni affaiblir les formes d'épargne et de crédit de proximité qui ont fait preuve d'efficacité et d'adaptation à l'économie informelle.

Le deuxième objectif est la création d'organisations professionnelles et le renforcement de celles déjà existantes, notamment du point de vue de leur capacité de dialogue et de négociation, car elles constituent un instrument actif et permanent de défense des intérêts des micro-entrepreneurs et de promotion de leurs activités. Ceci est d'autant plus important que le secteur reste faiblement organisé et manque d'une structure interprofessionnelle bien assise et représentative. Plus particulièrement, la **Fédération Nationale des Artisans du Bénin** (FENAB) doit être consolidée dans ses structures à tous les échelons (national, régional et local) grâce à un soutien technique, logistique et financier pour mettre en oeuvre son programme d'action. Les actions⁽¹⁶⁾ à mettre en oeuvre concernent cinq secteurs (fonctionnement, renforcement des membres, intérêt public, communication et divers aspects complémentaires: crédit, protection sociale, technologie et infrastructure). Deux types d'appuis ont été identifiés

lors d'une mission du BIT en 1997. Les appuis directs comprennent un appui interne par le biais du renforcement de son exécutif: le bureau (logistique et ressources humaines), et les élus et leaders (compétences); un appui externe par le renforcement (i) de sa capacité à rendre des services à ses membres et (ii) des services rendus proprement dits. Les appuis indirects couvrent le renforcement de ses partenaires publics et l'incitation à la concertation entre partenaires publics et privés.

Toujours en ce qui concerne la recherche d'une meilleure organisation entre les entreprises et d'une meilleure représentativité à l'échelon méso et macro-économique, une étude préliminaire relative à la création et mise en place d'une **Chambre de Métiers** a été conduite⁽¹⁷⁾. Elle pourrait servir d'interface entre le secteur privé et l'État et devenir un outil important au service du développement des métiers productifs. Il est proposé que soit créée la Chambre des Métiers du Bénin (CMB) au niveau national comportant, dans son organisation, une représentation régionale (départementale) sous forme de délégations légères. Une telle Chambre serait à même de répondre aussi rapidement que possible à la prise en compte de la problématique artisanale par les pouvoirs publics au niveau national et d'assurer la présence des artisans à ce niveau, tout en préservant des évolutions futures.

La mise en place de la CMB ne manquera pas d'avoir un impact sur le contexte actuel de l'artisanat. Il s'avérera sans doute nécessaire d'opérer un transfert de compétences du secteur public vers le secteur privé dans le cadre de l'établissement public géré par les artisans qu'est la CMB. Ce transfert de compétence devra s'accompagner d'un nouveau dialogue Etat/artisans, témoignant ainsi de la volonté d'établir un nouveau rapport public/privé et renforcera la dynamique du secteur privé au-delà même du secteur artisanal. Enfin, la mise en place de la CMB doit être l'occasion pour tous de procéder à une "relecture" du dispositif existant de l'artisanat, public et privé, afin d'en améliorer la qualité et d'en renforcer la cohérence et l'efficacité.

Cette mise en place et l'intégration harmonieuse dans le contexte béninois de la CMB, se ferait par étapes, ce qui correspond à autant de perspectives d'action pour les partenaires du développement de l'artisanat. Plusieurs conditions préalables devront être remplies telles que l'adoption d'un environnement légal et réglementaire de l'artisanat; l'information des artisans dans tous les départements sur la future CMB, via les organisations professionnelles et la FENAB; la formation des "leaders" professionnels de l'artisanat, les artisans élus et l'ensemble des dirigeants des

organisations professionnelles; la formation des cadres publics de l'artisanat; l'élaboration des textes fondateurs de la Chambre, soigneusement mis au point dans le cadre d'un dialogue constructif entre les artisans et le Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme; et la recherche de moyens nécessaires.

La CMB doit être le lieu privilégié d'un nouveau dialogue entre les artisans structurés en organisations professionnelles et le secteur public, en particulier le Ministère de tutelle et doit témoigner de l'importance nationale du secteur artisanal et de la spécificité de ses métiers, à côté des autres grands secteurs que sont l'agriculture (au sens large), le commerce, l'industrie et les activités libérales.

Enfin, la dynamisation de l'appui aux entreprises est la troisième priorité du programme. Elle concerne directement les unités économiques et comprend, outre les volets indiqués: i) le renforcement des capacités d'appui à la création, à la réhabilitation et au développement des PME; ii) le développement des filières et sous-secteurs agro-industriels et industriels; iii) la consolidation et l'extension du système d'appui aux micro-entreprises urbaines et rurales.

Le soutien aux PME doit permettre l'émergence d'un véritable tissu économique performant. La collecte d'informations fiables devrait favoriser l'orientation des investisseurs et des promoteurs vers de nouveaux marchés. L'assistance technique et financière aux petits entrepreneurs serait délivrée au travers de plusieurs mécanismes: la formation des chefs d'entreprise et de la main-d'oeuvre employée, leur mise en relation grâce à des réseaux permettant l'échange d'informations et l'aide au montage de projets. Le Centre de Promotion et d'Encadrement des Entreprises (CePEPE) apparaît aujourd'hui comme la structure la mieux placée et appropriée, dont les compétences sont à renforcer, pour fournir un appui spécifique aux PME en assurant la prestation de services d'étude, conseil et mise en oeuvre de projets.

D'autre part, une aide financière pourrait être attribuée pour permettre aux entreprises de recevoir l'assistance des organismes privés de promotion des PME et des réseaux institutionnels au niveau international fournissant des informations et conseils à la carte. Le recours à des expertises technologiques ponctuelles pourrait également être mis en place.

Notons que cinq filières économiques ont été sélectionnées pour faire l'objet d'actions de dynamisation, modernisation et développement des entreprises y appartenant, à

savoir: le coton-textile, la transformation des fruits et légumes, le manioc-aliment du bétail, les matériaux de construction et la maintenance industrielle.

Le système d'appui aux micro-entreprises, mis en oeuvre par le BIT avec le concours financier du PNUD, au titre du projet «Appui à la promotion des activités informelles urbaines et d'une politique de soutien du secteur», sera consolidé (à Cotonou, Abomey et Bohicon) et étendu vers d'autres villes du pays (Porto-Novo et Parakou). Les objectifs des projets «Promotion de l'emploi pour les femmes dans l'artisanat alimentaire», financé par le gouvernement de la Belgique, n'ont pas encore été complètement atteints, mais des pas importants ont été franchis et des résultats acquis.

Afin de continuer dans cette voie, une dernière phase des deux projets sera mise en oeuvre dans le but d'un transfert de l'ensemble des outils de promotion aux partenaires locaux, publics et privés et une prise en main des dispositifs d'appui par les bénéficiaires. C'est donc au "Programme national de relance du secteur privé", et à son Comité de gestion en particulier, que revient la tâche de veiller à l'accomplissement de ces objectifs à moyen terme.

1. ⁰ République du Bénin: *Etude sur la relance du secteur privé au Bénin*, Cotonou, Ministère du Plan et de la restructuration économique, 1993; document polycopié.
2. ⁰ République du Bénin: *Situation de l'emploi et mesures d'ajustement structurel au Bénin*, Cotonou, PNUD, Ministère de l'emploi et des affaires sociales, 1993; document polycopié.
3. ⁰ République du Bénin: *Table ronde des partenaires du développement économique et social*, Genève, Ministère du Plan et de la restructuration économique, 1992.
4. World Bank: *Trends in developing economies* (Washington, 1994).
5. ⁰ République du Bénin: *Situation de l'emploi...*, op.cit.
6. ⁰ Lachaud, J. P.: *Les activités informelles et l'emploi au Bénin. Analyse et stratégies de développement* (Genève, BIT, 1987; document de travail 2-19, doc.39).
7. Maldonado, C.: *Analyse des résultats du recensement national des établissements économiques urbains au Bénin*, BIT, PNUD, INSAE (Genève, BIT, 1994; document de travail, S-INF 1-6).

- 8.⁰ INSAE - PNUD: *Caractéristiques et comportement des ménages et des groupes vulnérables en situation d'ajustement structurel*, Cotonou, 1991; document photocopié.
- 9.⁰ INSAE: *Rapport de synthèse des comptes économiques développés de l'année 1985*, Cotonou, 1988; document photocopié.
10. Maldonado, C.; Cassehouin, C.H.; Moustapha, D.M.: *Analyse des résultats de l'enquête des unités économiques du secteur informel urbain au Bénin*, BIT, PNUD, INSAE (Genève, BIT, 1996; document de travail, S-INF 1-16).
11. Joseph Attin Sourou: *Perspectives de passage du secteur informel au secteur formel au Bénin. Coût de la légalité* (Genève, BIT, 1994); Axe Consultants International et Jean-Marie Chapelle: *Secteur informel. Cadre institutionnel et légal: Impact et politiques de réforme* (Genève, BIT, 1997).
12. Voir à ce sujet: *Projet d'appui au développement de micro-entreprises (PADME)*, présentation et plan de développement.
13. Voir à ce sujet Maldonado, C: *Rompre l'isolement. Une expérience d'appui aux petits producteurs urbains du Bénin*, dans *Revue international du Travail*, BIT, Genève, Vol. 132 n°2, 1993.
14. FENAB/ Coopération Suisse au développement: *Rapport général. Journées de réflexion sur la dynamisation de la FENAB*, Cotonou, octobre 1995; séminaire de sensibilisation et de formation sur les grands enjeux de la FENAB, Lokossa, mai 1996.
15. Cabrera. J.: *Les conditions de la mise en place d'un fonds de promotion de la micro-entreprise au Bénin*, BIT, Genève, mai 1997.
16. Eric Silvestre: *Consolidation des structures de la FENAB: appui à l'élaboration et à la mise en oeuvre de son programme d'action*, BIT, Genève, mai 1997.
17. J.C Woillet: *La Chambre des Métiers du Bénin: étude préliminaire*, BIT, Genève, juin 1997.

Pour de plus amples informations, prière de contacter le service du développement et de la gestion des entreprises, BIT, CH-1211 GENEVE 22, Suisse (ENTREPRISE)
Tél: +41-22-799-8319 or Fax: +41-22-799-7978.
E-mail: entreprise@ilo.org



[Copyright](#) © 1998 Organisation internationale du Travail (OIT)
[Déni](#) de [responsabilité](#)
webinfo@ilo.org

Cette page a été réalisée par GT et approuvée par HH. Dernière modification: 5 février 1998.